

M00330PTCF06



CESAG Centre Africain d'Etudes Supérieures en Gestion

Institut Supérieur de Comptabilité

Maîtrise Professionnalisée des Techniques Comptables et Financières

3^{ème} Promotion / 2003-2005

Mémoire de fin de Formation

Thème

**Diagnostic de la comptabilité de réassurance
D'AXA Assurances Sénégal**



Réalisation

Comlan Armel W. AMOUSSOU

Encadrement

**M. Moussa Mamadou DIOUF
Chef du Département Finances
Comptabilité de AXA Assurances**

Dédicaces

- ♪ A mon Papa **Basile**, pour tous les efforts consentis afin d'aider chacun de ses enfants à construire son avenir,
- ♪ A ma Maman **Catherine**, pour toutes les prières et autres sacrifices consentis pour ses enfants,
- ♪ A mes frères et sœurs pour leur soutien indéfectible, spécialement **Pacôme et Charlène**,
- ♪ A mes amis de la Jeune Chambre Internationale Dakar N°1
- ♪ A mes camarades de la promotion *MPTCF 2003-2005*, pour chacun des moments passés ensemble. Pussions-nous nous retrouver après le CESAG
- ♪ A mes amis, **Akim, Loraine, Carmele, Carine, Mme Roseline Kalou Elogne**,
- ♪ A monsieur **Ibrahima Zakari**, pour son soutien permanent
- ♪ A toute la communauté béninoise du CESAG

Remerciements

- ♣ A Dieu TOUT-PUISSANT qui veille chaque instant sur nous,
- ♣ A monsieur Alioune Ndour DIOUF, Administrateur Directeur Général de AXA Assurances Sénégal, pour nous avoir accepté dans son entreprise,
- ♣ Au Dr. Victor AMOUSSOU pour son soutien dans la recherche de mon stage,
- ♣ A Mme Sanou RIGOULOT, pour sa parfaite collaboration
- ♣ A monsieur Sellé THIAM, Directeur du Département Finance et Comptabilité de AXA pour sa disponibilité permanente,
- ♣ A monsieur Mamadou Moussa DIOUF pour l'encadrement de ce mémoire,
- ♣ A monsieur Frasandy KONDE, pour son soutien
- ♣ A tout le personnel d'AXA Assurances Sénégal et en particulier l'équipe de la DFC,
- ♣ Au corps professoral du CESAG, en particulier celui de l'I.S.C, pour la formation de qualité reçue, une mention spéciale à Mr Moussa YAZI.
- ♣ Au personnel administratif du CESAG en l'occurrence, Mlles Madina LAMIZANA, Astou LO, Mmes Soukéyna GUEYE, DIENG, MM Sikatin GNANSOUNOU, Racine GUENE, El hadj, etc....
- ♣ A toutes les personnes qui, de près ou de loin, m'ont soutenu...

Sigles et abréviations

ADG	Administrateur Directeur Général
CEG	Compte d'Exploitation Général
CIMA	Conférence Interafricaine des Marchés de l'Assurance
DFC	Département Finances et Comptabilité
DGA	Directeur Général Adjoint
DI	Département Informatique
DOA	Direction des Opérations d'Assurances
DTS	Département Transport et Santé
IARDT	Incendie Accident Risques Divers Terrestres
IIA	Institut International d'Assurances
LGI	Logistique et Gestion Immobilière
PANE	Primes Acquises Non Emises
PBRC	Prévision Budget Réassurance et Contrôle
PCA*	Plan Comptables des Assurances
PCA	Président du Conseil d'Administration
RGLT	Règlement
S.A	Société anonyme
SYSCOA	Système Comptable Ouest Africain
TPV	Transport Public de Voyageurs
V.I	Variable indépendante

Liste des annexes

Annexe 1 : Circuit de la réassurance

Annexe 2 : Organigramme de la compagnie AXA Assurances Sénégal

Annexe 3 : Compte 87 (Compte Général des pertes et profits)

Annexe 4 : Compte 88 Résultat en instance d'affectation

Annexe 5 : Compte 89 (Bilan)

Annexe 6 : Etat statistique C1 (Compte d'exploitation générale)

CESAG - BIBLIOTHEQUE

Liste des tableaux et figures

Tableau 1: Compte courant réassurance à 100 % (simplifié) de réassureur	24
Tableau 2: Répartition du capital d'AXA.....	35
Tableau 3: Répartition du Chiffre par branches (KF francs)	40
Tableau 4: Part de marché (en KF Francs)	40
Figure 1: Schématisation des diverses variables.....	29

CESAG - BIBLIOTHEQUE

Table des matières

Dédicaces	i
Remerciements	ii
Sigles et abréviations	iii
Liste des annexes	iv
Introduction générale	1
Première Partie : Cadre théorique de l'étude	7
Introduction	8
Chapitre 1 : Généralités sur la réassurance et caractéristiques de la comptabilité des assurances.	9
1.1. Définitions du concept et différentes techniques de réassurance	9
1.1.1 Définition de la réassurance	9
1.1.2 Les différentes techniques de réassurance	9
1.1.2.1 Les modalités de la réassurance	10
1.1.2.1.1 La réassurance facultative	10
1.1.2.1.2 La réassurance facultative obligatoire (Fac Ob).....	10
1.1.2.1.3 La réassurance obligatoire	11
1.1.2.2 Nature du traité de réassurance	11
1.1.2.2.1 La réassurance proportionnelle	11
1.1.2.2.1.1 La réassurance en participation	12
1.1.2.2.1.2 La réassurance en excédent de capitaux.....	12
1.1.2.2.2 La réassurance non proportionnelle	13
1.1.2.2.2.1 La réassurance en excédent de sinistres	13
1.1.2.2.2.2 La réassurance en excédent de perte annuelle ou « stop loss » ...	14
1.1.2.2.2.3 La réassurance en excédent de taux de sinistres	14
1.2. Caractéristiques de la comptabilité des assurances	14
1.2.1. Les règles fondant les opérations d'assurance	15
1.2.1.1 Principes généralement admis	15
1.2.1.1.1 Le principe de la permanence des méthodes	15
1.2.1.1.2. Le principe de non compensation.....	16
1.2.1.1.3. Le principe de la spécialisation des exercices	16
1.2.1.1.4. Le principe de la continuité de l'exploitation	17
1.2.1.1.5. Le principe de la congruence entre les actifs et les passifs.....	17
1.2.1.2 L'organisation comptable d'une compagnie d'assurance	17
1.2.1.2.1 Documents comptables obligatoires	18
1.2.1.2.1.1 Le livre journal général	18
1.2.1.2.1.2 Le grand livre général	18
1.2.1.2.1.3 Le livre des balances trimestrielles	18
1.2.1.2.1.4 Les états financiers et statistiques annuels	18
1.2.1.2.1.5 Bilan établi selon le compte 89 (Cf. Annexe 3).....	18
1.2.1.2.1.6 Compte d'Exploitation Générale (CEG)	19
1.2.1.2.1.7 Le Compte Général des Pertes et Profits.....	20
1.2.1.2.1.8 Le compte de Résultats en Instance d'Affectation.....	20
1.2.1.2.2 Les provisions	21
1.2.1.2.2.1 La provision pour risques en cours	21
1.2.1.2.2.2 La provision pour annulation des primes	22
1.2.1.2.2.3 La provision pour sinistres à payer	22

1.2.1.3	L'organisation comptable des opérations de réassurance	22
1.2.1.3.1	Le compte courant du réassureur	23
1.2.1.3.2	Le compte de dépôt	24
1.2.1.3.3	Le système informatique	25
	Conclusion du chapitre	25
	Chapitre 2 : Méthodologie du diagnostic	26
2.1	Démarche du diagnostic	26
2.1.1	Construction du modèle d'analyse	26
2.1.1.1	Hypothèse de recherche	27
2.1.1.2	La variable à expliquer ou variable dépendante	27
2.1.1.3	Les variables explicatives ou variables indépendantes	28
2.2	Méthode de collecte des données et d'analyse des résultats obtenus	30
2.2.1	Méthodes de collecte	30
2.2.1.1	Les interviews	30
2.2.1.2	L'analyse documentaire (Etats financiers et autres documents)	30
2.2.1.3	Les observations pratiques de terrain	30
2.2.2	Méthode d'analyse des résultats	31
	Conclusion de la première partie	31
	<i>Deuxième Partie : Cadre pratique de l'étude</i>	32
	Introduction	33
1.1	Le groupe AXA Assurances Sénégal	34
1.1.1.	Historique	34
1.1.2.	Actionnariat	34
1.1.3.	Organisation interne d'AXA Assurances Sénégal	35
1.1.3.1	La Direction Générale	35
1.1.3.1.1	Le Service des ressources humaines	36
1.1.3.1.2	Le service de la logistique et de la gestion immobilière	36
1.1.3.1.3	Le département informatique	36
1.1.3.1.4	Le service du recouvrement	37
1.1.3.2	La Direction des Opérations d'Assurances	37
1.1.3.2.1	Le département Règlements contentieux	37
1.1.3.2.2	Le département transport et santé	37
1.1.3.2.3	Le département production IARD	37
1.1.3.3	La Direction de la Prévision, du Budget, de la Réassurance et du Contrôle de Gestion (PBRC)	37
1.1.3.4	La Direction Financière et Comptable (DFC)	38
1.1.3.4.1	La section encaissement et gestion immobilière	38
1.1.3.4.2	La section des Frais généraux, immobilisations, comptes courants	39
1.1.3.4.3	La section des placements, comptabilité technique	39
1.1.3.4.4	La section des intermédiaires et des paiements	39
1.2	Les Activités du Groupe AXA	39
	Conclusion du chapitre	40
	Chapitre 2 : Pratique de la comptabilité de la réassurance à AXA Assurances Sénégal, 41	
	Analyses et recommandations	41
2.1	Etat des lieux de la comptabilité de réassurance chez Axa Assurance Sénégal ...	41
2.1.1	La structure organisationnelle de la réassurance	41
2.1.1.1	De la rédaction des traités de réassurance	41
2.1.1.2	Comptabilisation des opérations de réassurance	42
2.1.1.2.1	Gestion du compte des réassureurs : schéma de comptabilisation ..	43
2.1.2	Le système informatique	43

2.1.3	Le système de contrôle.....	44
2.1.4	La qualité des ressources humaines	44
2.2	Présentation des résultats de nos recherches et analyses	45
2.2.1	Présentation des résultats.....	45
2.2.1.1	Au niveau de la structure organisationnelle.....	45
2.2.1.2	Au niveau du système informatique de traitement.....	45
2.2.1.3	Au niveau des ressources humaines	46
2.2.1.4	Au niveau du contrôle interne	46
2.2.2	Analyse des résultats obtenus	47
2.2.2.1	Au niveau de la structure organisationnelle.....	47
2.2.2.1.1	Forces de la structure organisationnelle.....	47
2.2.2.1.2	Faiblesses de l'organisation	47
2.2.2.2	Au niveau du système informatique.....	48
2.2.2.2.1	Forces du système informatique.....	48
2.2.2.2.2	Faiblesses du système informatique	48
2.2.2.3	Au niveau des ressources humaines	48
2.2.2.3.1	Forces des ressources humaines	49
2.2.2.3.2	Faiblesses des ressources humaines	49
2.2.2.4	Au niveau du contrôle interne	50
2.2.2.4.1	Forces du contrôle interne	50
2.2.2.4.2	Faiblesse du contrôle interne	50
2.2.3	Analyse des résultats par rapport à la variable dépendante	50
2.2.3.1	Le délai de production des états financiers et statistiques.	50
2.2.3.2	La qualité des différents états statistiques.....	50
2.2.3.2.1	Forces	51
2.2.3.2.2	Faiblesses	51
2.2.3.3	Le coût de production des informations	51
2.3	Propositions de recommandations	51
2.3.1	Recrutement ou ré affectation de personnel.....	51
2.3.2	Réorganisation administrative	52
2.3.3	Sécurité informatique	52
	<i>Conclusion générale</i>	53
	<i>Annexes</i>	55
	<i>Glossaire</i>	58
	<i>Bibliographie</i>	60

CESAG - BIBLIOTHEQUE

Introduction générale

I. Contexte

La révolution industrielle du 18^{ème} siècle en Europe a propulsé le monde entier dans une course effrénée au développement de grandes industries, à la réduction des distances entre les hommes et les pays par la construction de moyens de transport encore plus performants. De même, l'occident est graduellement passé de la société de production à celle de consommation et se trouve actuellement à celle des loisirs.

Mais, cette expansion, cette domination de l'homme sur son environnement n'est pas sans conséquence. En effet, depuis cette révolution industrielle, l'environnement naturel de l'homme n'a cessé de se dégrader et le réchauffement climatique, la destruction de la couche d'ozone etc...ont fini de provoquer d'immenses catastrophes naturelles, tels les cyclones, les ouragans. Il n'est plus de semaines ou pratiquement de jours où la presse ne nous informe d'une catastrophe naturelle à tel ou tel endroit de la terre.

Le mardi 25 juillet 2000, le monde entier apprenait avec stupéfaction, que « le concorde » n°203 assurant le vol Air France AF 4590 à destination de New York venait de s'écraser à Gonesse, 2mn 40 secondes de vol après son décollage de Paris, faisant 113 victimes. Le 26 décembre 2004, le tsunami, détruisait le sud ouest asiatique. De même le 28 août 2005, l'ouragan Katrina frappait La Louisiane et le Mississippi aux Etats-Unis faisant d'énormes dégâts évalués à plusieurs milliards de dollars. Plus proche de nous, les trombes d'eau tombées ces derniers mois sur la capitale sénégalaise ont causé d'énormes perturbations.

Pour se prémunir contre ces catastrophes, mais aussi contre d'autres sinistres, des couvertures en assurance auprès de compagnies spécialisées sont prises afin de se garantir une certaine sécurité pécuniaire en cas de réalisations des risques. Mais en acceptant d'assurer des individus, des sinistres dont l'ampleur est méconnue d'avance, la compagnie d'assurance aussi à son tour, prend le risque de se voir réclamer l'indemnisation desdits sinistres en cas de leur réalisation. Aussi se trouve t-elle confronter au problème de sa propre assurance. (Annexe 1 circuit de la réassurance, page 56)

En effet, la survenue de ces catastrophes et l'indemnisation des victimes pourraient causer, si des précautions n'étaient pas prises, la disparition probable de ces compagnies d'assurances. Aussi se prémunissent-elles auprès d'autres compagnies à travers la réassurance.

Mais dans une perspective de maîtrise des coûts et des différents facteurs inhérents à chaque activité de l'assurance, le législateur africain a édicté des règles dont l'observance devrait permettre une survie de ces compagnies. Par ailleurs, il n'est point de doute que la maîtrise des coûts liés à une activité, à la réassurance, passe par une comptabilité assez fiable, qui produirait des informations susceptibles de fonder le jugement de valeur que pourraient avoir les destinataires des états financiers.

Cette production d'informations fiables suppose la mise en place d'un système d'informations assez performant, permettant de déceler rapidement les goulots d'étranglement, et de recadrer dans les objectifs fixés à cette activité.

Ceci amène donc les compagnies à mettre en place une comptabilité spécifique à la réassurance et c'est le cas de la compagnie Axa Assurances Sénégal.

II. Problématique

Domaine très technique de l'assurance, la réassurance répond tout comme l'assurance proprement dite à certaines règles dans sa comptabilisation. De même, elle fait apparaître plusieurs modalités (traités) dont la typologie exige des rigueurs en comptabilité.

En effet, la réglementation exige la couverture totale des engagements réglementés qui figurent au passif du bilan par un catalogue de placements prévu à l'article 335-1 du code CIMA. Ces placements sont essentiellement constitués de valeurs mobilières, de valeurs immobilières et de liquidités. Tout ceci a pour conséquent d'amener les assureurs à mettre en place une comptabilité rigoureuse pour mieux faire face aux indemnisations éventuelles.

Les conséquences du non respect de ces obligations sont :

- L'application de sanctions
- Le risque énorme de non indemnisation des sinistres.

Par ailleurs, la fragilité de la confiance aux assureurs deviendrait aussitôt récurrente, car l'assurance secteur principalement financier est aussi basée sur la confiance.

Plusieurs causes sont à l'origine des conséquences mises en évidence. On pourra citer par exemple :

- La non maîtrise des coûts réels engendrés par l'activité de réassurance

- Une mauvaise évaluation des risques et donc une mauvaise évaluation des provisions
- Une mauvaise répartition des sinistres.
- L'insuffisance de contrôle budgétaire
- Une défaillance dans le système comptable par le peu de compétence des agents
- Etc.

Dans un souci de recherche de la performance de sa comptabilité de réassurance, la compagnie pourrait :

- ✓ Renforcer la formation des agents en charge de la comptabilité,
- ✓ Séparer les fonctions de contrôleur et d'exécution

Ces approches de solutions retiennent notre attention et semblent être des réponses dans la mesure où elles permettraient à la compagnie d'avoir meilleure maîtrise de sa comptabilité.

C'est donc pour toutes ces raisons que nous avons voulu nous intéresser à la performance de la comptabilité de la réassurance d'une compagnie sénégalaise en nous posons la question suivante :

Quelles sont les forces et les faiblesses de la comptabilité de réassurance de la compagnie AXA ?

Il est alors évident que la question de l'élaboration et de la qualité de l'information comptable produite devient préoccupante. Il s'agira de répondre de manière spécifique aux questions suivantes :

- La comptabilité de réassurance est elle capable de produire des informations fiables dans un délai compatible avec la norme et favorisant la prise de décision rapide et efficace?
- Existe t-il au sein de la compagnie un système de production et de conservation des informations produites ?
- Les agents chargés de l'établissement de ces informations sont ils suffisamment outillés sur le plan de la compétence ?

C'est donc pour apporter une solution à toutes ces interrogations que nous avons intitulé le présent mémoire de fin d'études du cycle de Maîtrise Professionnalisée des Techniques Comptables et Financières (MPTCF) « **Diagnostic de la comptabilité de réassurance de AXA Assurance Sénégal** »

III. Objectif de l'étude

D'une manière générale, il s'agit de rechercher les forces et les faiblesses liées à la comptabilité de réassurance de la compagnie Axa à travers la question posée supra.

De façon spécifique, il s'agira :

- D'analyser l'influence sur la comptabilité de réassurance de la compagnie, des dysfonctionnements au niveau des ressources aussi bien humaines que matérielles
- De faire une évaluation du contrôle relatif à la comptabilité de réassurance de la compagnie
- Enfin, au regard de toutes ces analyses, proposer au gouvernement de la compagnie des approches de solutions qui, mises en œuvre, permettraient une amélioration qualitative de la comptabilité de réassurance de la compagnie AXA Assurance Sénégal.

IV. Intérêt de l'étude

La comptabilité de l'assurance répond à des règles spécifiques. De ce point de vue, cette étude nous permet d'élargir nos horizons de connaissance en matière de pratiques comptables dans d'autres domaines non soumis au SYSCOA, tel que le domaine des assurances, la banque etc....

Pour AXA, ce serait pour elle, l'opportunité de partir sur la base de nos observations et propositions de recommandations, pour améliorer sa comptabilité de la réassurance.

Pour le CESAG, c'est une occasion pour étoffer sa base de données dans le domaine de l'assurance, et de la réassurance en particulier

Pour nous même, il s'agit de diversifier nos connaissances, et de mettre en exergue nos capacités d'analyse de problème de gestion. C'est aussi le lieu privilégié pour nous de connaître un autre type de comptabilité que celle étudiée jusque là.

V. Méthodologie de l'étude

La méthodologie que nous nous proposons d'adopter dans le cadre de cette étude repose sur la connaissance des aspects essentiels de l'organisation comptable des assurances et de sa branche

réassurance telle qu'indiquée par le code CIMA. Par ailleurs, nous nous baserons également sur les techniques du diagnostic.

Pour y parvenir, nous nous baserons sur une documentation composée pour l'essentiel du référentiel CIMA, d'ouvrages techniques du domaine de la comptabilité des assurances, de documents de séminaires, Les ouvrages sur le contrôle de gestion et le pilotage de la performance ne seront évidemment pas mis sous le boisseau.

Par ailleurs, des entretiens avec les personnes impliquées dans la branche réassurance en particulier et, en général, des séjours dans tous les départements de AXA m'ont permis de mieux comprendre la comptabilité des assurances, mais aussi le domaine de la réassurance.

VI. Plan de l'étude

La structure de notre étude se compose globalement de deux parties. Ainsi, outre l'introduction et la conclusion générales, la première partie concerne les fondements de la comptabilité des assurances et la démarche du diagnostic orienté vers la détection des forces et faiblesses.

La seconde partie quant à elle, portera sur le diagnostic proprement dit et comportera :

- La présentation du contexte de notre étude,
- La présentation et l'analyse des résultats et nos propositions de recommandations.

Première Partie : Cadre théorique de l'étude

CESAG
BIBLIOTHEQUE

Introduction

L'activité de fournir une sécurité pécuniaire en cas de réalisation d'un sinistre, fait peser sur les compagnies d'assurances le risque de se voir elles mêmes en situation de ne plus faire face à leurs engagements. Ainsi donc, pour se prémunir contre ces risques de défaut vis-à-vis de leurs clients, assurés, les compagnies ont-elles obligations de souscrire à une police d'assurance qui dans ce cas ci prend le vocable de « réassurance ».

Dans cette première partie de mémoire, nous aurons à prendre connaissance avec l'opération d'assurance dans sa globalité (premier chapitre) et, par suite à jeter les bases du diagnostic de la comptabilité de réassurance de la compagnie AXA assurances Sénégal (deuxième chapitre).

CESAG - BIBLIOTHEQUE

Chapitre 1 : Généralités sur la réassurance et caractéristiques de la comptabilité des assurances.

L'opération de réassurance, comme toute activité, se caractérise par des spécificités. De même, en tant qu'activité économique particulière, sa comptabilité fait appel à des règles qui sont propres à son domaine. Nous aborderons dans le premier chapitre de cette partie, à travers deux sections, les généralités de l'opération de réassurance, généralités qui ont trait aux définitions, modalités et autres particularités de l'opération et, dans une seconde section, nous aborderons les caractéristiques de la comptabilité des assurances en général.

1.1. Définitions du concept et différentes techniques de réassurance

1.1.1 Définition de la réassurance

Selon PICARD et BESSON, « la réassurance est un contrat par lequel l'assureur direct se décharge sur une autre personne, le réassureur, de tout ou partie des risques qu'il a assumés ». Cet assureur direct est appelé le cédant et le réassureur, le cessionnaire.

Pour HAGOPIAN et LAPARRA (1991), « la réassurance est le moyen grâce auquel l'assureur transfère au réassureur la plus grande part des soucis légitimes que lui cause la technique de sa profession ».

On déduit donc parfaitement de ces deux approches de la réassurance, que c'est une pratique dans laquelle l'assureur n'est « virtuellement » que celui qui va dédommager le sinistré.

1.1.2 Les différentes techniques de réassurance

Dès lors qu'il existe une convention d'acceptation entre un réassureur et un assureur, le réassureur s'engage auprès de lui pour une période bien définie. Ces conventions qui sont les traités de réassurance, peuvent revêtir plusieurs formes et modalités que nous présentons infra.

1.1.2.1 Les modalités de la réassurance

Pour SIMONET (1990), l'opération de réassurance requiert plusieurs modalités. Ces différentes modalités indiquent de façon précise les différents aspects que revêt l'opération d'assurance.

1.1.2.1.1 La réassurance facultative

Pour SIMONET (1990), cette modalité de réassurance laisse à chaque partie (cédant : l'assureur et le cessionnaire : le réassureur) l'entière liberté de contracter ou non. Pour MICHON (2002 :27), « la réassurance est dite facultative en ce sens qu'il y a pas d'obligation de céder et d'accepter de part et d'autre le contrat de réassurance.. ». La cédante doit rédiger un « slip » (résumé) de présentation pour chaque risque aussi précis et complet et une proposition pour permettre au réassureur d'évaluer correctement la qualité du risque et la part qu'il pourrait en accepter et à quelles conditions de tarifs et des garanties le dossier pourrait être traité.

Il arrive généralement qu'une consultation préalable du cessionnaire soit nécessaire avant la souscription du risque par l'assureur. Une telle assurance est donc réservée à certains risques dont la technicité et surtout les valeurs assurées et la cotisation justifient les coûts engendrés par une gestion comptable minutieuse risque par risque, des cotisations, des avenants et des sinistres.

1.1.2.1.2 La réassurance facultative obligatoire (Fac Ob)

C'est un traité, d'après MICHON (2002 :28) développé par les réassureurs. Dans ce type de traité, réassurance « fac Ob » en jargon technique, ou « Open Cover » en anglais, les deux (02) parties (cédante et cessionnaire) conviennent –afin d'éviter qu'avant la souscription de chaque risque, la recherche d'un ou plusieurs réassureurs par l'assuré- des conditions auxquelles le réassureur accepte tous les risques que le cédant inclura dans le traité pendant la période de garantie.

La faculté se justifie pour la cédante dans le sens où il conserve toute la liberté d'appliquer à tel ou tel risque de son choix dans le traité. L'obligation pour le réassureur réside dans le fait qu'il ne peut refuser les risques versés au traité par le réassureur, si ceux-ci respectent les conditions contractuelles qui présentent dans la plus part des cas, la nature, les sommes en risques, les conditionnalités d'assurance. L'intérêt de la « Facob » réside, selon MICHON (2002 :28) dans le fait de travailler sur de plus gros volume, ce qui permet de lisser la sinistralité.

1.1.2.1.3 La réassurance obligatoire

Pour EWALD et LORENZI (1998), dans le cadre de cette modalité de réassurance, l'assureur doit appliquer à toutes les affaires inscrites dans cette branche, un certain nombre de traités obligatoires. Le cessionnaire, a l'obligation d'accepter pendant toute la période du traité, toutes les affaires appliquées par la cédante dans le cadre des conditions contractuelles.

La réassurance obligatoire est la modalité la plus usitée dans les contrats de réassurance et est établie parfois pour une durée d'un an ou pour une durée indéterminée à compter de la date de prise d'effet mais, en ce cas, il est prévu pour chacune des parties au contrat le droit de résilier le contrat à la date d'anniversaire de sa prise d'effet, moyennant le respect de certaines formalités de notification de préavis de trois mois.

1.1.1.2 Nature du traité de réassurance

Pour HAGOPIAN et LAPARA (1991), à ces modalités cités supra, on pourrait associer différentes natures afin de prendre l'opération de réassurance dans toute sa globalité. Ils sont d'ailleurs soutenus par YEATMAN (1998).

1.1.2.2.1 La réassurance proportionnelle

C'est le type de traité dans lequel, le réassureur, en cas de réalisation du sinistre ne supporte que le pourcentage de risque qu'il a accepté de garantir. Il existe dans cette forme de traité des particularités que nous convenons d'explicitier ici. Dans ce type de traité on a généralement l'égalité en pourcentage :

$$\frac{\text{Portion des primes reçue par le réassureur}}{\text{Cotisation totale perçue par la cédante}} = \frac{\text{Portion de l'indemnité de sinistre à la charge Du réassureur}}{\text{Indemnité totale à la charge de la cédante}}$$

Source : SIMONET Guy (1998), la comptabilité des entreprises d'assurances

Ceci suppose que le réassureur perçoit une part de primes nettes car il arrive généralement que les taxes et autres frais de police qui sont normalement ajoutés à la prime commerciale soient exclus de l'assiette de prime servant au calcul des cessions en réassurance.

On remarque généralement, deux types de traités en proportionnel que sont :

- ♣ La réassurance en participation
- ♣ La réassurance en excédent de capitaux

1.1.2.1.1 La réassurance en participation

Autrement connue sous le vocable de réassurance en quote-part, c'est d'après YEATMAN (1998), le type de contrat où l'assureur participe sur toutes les affaires qui entrent dans le champ du traité selon un pourcentage qui est appliqué tant aux sinistres qu'aux primes. Le réassureur reçoit une part des cotisations perçues par l'assureur direct pour tout son portefeuille de contrats entrant dans le cadre du traité. Il remboursera à l'assureur la même part de tous les sinistres affectant ce portefeuille.

Dans ce genre de traité, la participation aux bénéfices se calcule de la manière suivante déduction faite d'un forfait sur les primes cédées pour tenir compte des frais généraux du réassureur et du mouvement des provisions pour risques en cours au début de l'année et à la fin de l'année de calcul.

1.1.2.1.2 La réassurance en excédent de capitaux

YEATMAN (1998) définit cette réassurance comme dans laquelle, le réassureur participe sur toutes les affaires qui entrent dans le champ d'application de la convention suivant un pourcentage défini affaire par affaire. Elle est aussi appelée réassurance en excédent de garantie ou de plein (« surplus treaty » en anglais)

L'intérêt d'une telle technique réside dans la maîtrise de ce qui est entendu par « pleins ». En effet, ce terme de « pleins » peut s'entendre :

- « Plein de conservation ou de rétention » qui représente le montant maximal que l'assureur est à même de supporter sur chacun des risques sans mettre en péril sa propre trésorerie ou son patrimoine en prenant en compte son chiffre d'affaires et ses fonds propres, la cadence des encaissements, et la politique de souscription
- « Plein de souscription » qui représente le montant maximal sur lequel l'assureur peut accepter de s'engager en tenant compte de sa couverture en réassurance.

En d'autres termes, si le taux de cession est de 80%, alors la plénitude de souscription pour un risque est de 10 pleins dans le sens où les réassureurs couvrent 8 fois la conservation qui est de 2 pleins.

C'est une technique assez adaptée aux branches incendies et dommages aux biens et en individuel accident.

La particularité des traités en proportionnel réside dans les PB et les cessions de réassurance qui n'existent pas dans les traités non proportionnels.

1.1.2.2 La réassurance non proportionnelle

Selon YEATMAN (1998), on distingue dans cette modalité, deux aspects modalités suivant lesquelles les réassureurs entreprennent le lissage des risques.

1.1.2.2.1 La réassurance en excédent de sinistres

Dans le cas d'une réassurance en excédent des sinistres ou encore « Excess-loss », le réassureur supporte pour chaque sinistre, les sommes décaissées au-delà d'un seuil que le jargon technique appelle priorité ou franchise, c'est-à-dire la part du sinistre restant à la charge de l'assureur, moyennant une prime provisionnelle

Dans un tel traité, on se trouve généralement face à plusieurs clauses particulières telles les clauses de stabilisation, d'indexation, de reconstitution de garantie, de superposition, de franchise annuelle etc. Dans tous ces cas de figures, le réassureur n'agit qu'en tenant compte de la priorité ou franchise.

En règle générale, le coût total du sinistre susceptible de faire jouer la garantie d'un traité en excédent de sinistre est calculé par événement quelque soit le nombre de contrats d'assurance ayant donné lieu à déclaration.

Par ailleurs, les traités en excédents sont normalement établis pour une durée annuelle et la cotisation de réassurance peut être un forfait payable à la souscription appelé prime provisionnelle

En facturant une réassurance en excédent de sinistre, le réassureur donne le montant dont il estime avoir besoin pour couvrir les seuls sinistres survenus sur la période de garantie.

1.1.2.2.2 La réassurance en excédent de perte annuelle ou « stop loss »

Encore appelé « aggregate loss cover » en anglais, le traité en excédent de perte annuelle est celui dans lequel la franchise qui reste à la charge de la cédante n'est pas fixée par sinistre ou par événement unitaire, mais plutôt par agrégation du coût de tous les sinistres enregistrés dans la période concernée.

1.1.2.2.3 La réassurance en excédent de taux de sinistres

Dans ce type de réassurance, on définira un rapport « sinistres à primes acquises » qui compte tenu des frais d'acquisition et de gestion, fera ressortir une perte que la cédante estime pouvoir supporter. Le réassureur interviendra au-delà de cette sinistralité prenant en charge la totalité ou tranche dans la limite de la portée.

La franchise est fixée en pourcentage du taux de sinistralité.

Ce bref aperçu des généralités de l'opération de réassurance nous permet de mieux comprendre de manière théorique cette technique de dilution de la prise de responsabilité effectuée par les compagnies d'assurance. Il est aussi intéressant d'appréhender les caractéristiques de la comptabilité des assurances.

1.2. Caractéristiques de la comptabilité des assurances

SIMONET (1990) reconnaît à l'opération d'assurance essentiellement deux éléments assez originaux :

- Une inversion du cycle de la production : le prix de vente, la prime, est fixée d'avance, alors que le prix de revient n'est connu qu'à long terme.
- Un décalage possible entre la survenue du fait dommageable, générateur du paiement de l'indemnité et le règlement effectif de cette indemnité.

Ces deux caractéristiques ont pour conséquences :

- L'assureur détient une masse importante de capitaux qu'il devra gérer, d'où l'importance de l'actif immobilisé et des résultats financiers : produits et plus ou moins values sur cessions d'actif
- L'assureur ne sera alerté par aucun signal d'alarme en cas de difficultés à faire face à ses paiements et ce n'est qu'au stade final de la liquidation définitive que cette situation apparaîtra.

Aussi le code CIMA a-t-il prévu des règles très draconiennes pour la tenue de la comptabilité des assurances et l'obligation de consolider les provisions techniques et engagements réglementés à l'actif du bilan : règle de couverture

- L'assureur ne connaît son prix de revient réel qu'à long terme, d'où la nécessité d'avoir recours à des provisions pour sinistres à payer qui, pour une large part sont des estimations ou des évaluations.
- La non concordance possible entre l'exercice de comptabilisation de la prime et celui de la survenance du fait dommageable (sinistre), implique l'utilisation à l'inventaire d'un compte de répartition des produits dans le temps : la provision pour risques en cours, en assurance « Incendie, Accident et Risques Divers Terrestres » (IARDT), la provision mathématique en assurance vie.
- La non concordance entre l'exercice de survenance du fait dommageable et celui du règlement de l'indemnité nécessite pour les besoins de la comptabilité analytique, une double comptabilisation par exercice de règlement et exercice de survenance pour les assurances I.A.R.D.T.

1.2.1. Les règles fondant les opérations d'assurance

Les opérations d'assurance et de réassurance obéissent à certaines règles juridiques fixées par le code des assurances, le code CIMA en vigueur au Sénégal. Les différents principes et règles qui régissent la comptabilité des opérations techniques seront abordés dans cette section.

1.2.1.1 Principes généralement admis

Comme en comptabilité générale avec le référentiel SYSCOA, le code CIMA (référentiel en matière d'assurances au niveau des pays de la zone franc) énumère un certain nombre de règles et principes applicables en comptabilité des assurances. Nous pourrions entre autres citer :

1.2.1.1.1 Le principe de la permanence des méthodes

Aux termes de ce principe, les méthodes d'évaluation, notamment à l'inventaire et à la présentation des comptes ne peuvent être modifiés d'un exercice à un autre.

Mais, une particularité existe en comptabilité des assurances. En effet, contrairement aux recommandations du référentiel SYSCOA, le code CIMA autorise l'utilisation conjointe de plusieurs

méthodes pour le calcul des provisions techniques, la méthode dégageant le résultat le plus élevé, est retenue puisque les provisions doivent être suffisantes.

Il convient de signaler que les méthodes réglementaires édictées par le code CIMA sont :

- Pour le calcul des risques en cours : méthodes des 36% (art 334-9 et 334-10)
- Pour la détermination des provisions pour sinistres à payer : méthode du dossier par dossier (art 334-12 et 334-13)
- Pour les autres provisions techniques, aucune méthode de calcul n'est fixée par le code

1.2.1.1.2. Le principe de non compensation

Suivant ce principe les éléments de l'actif et du passif doivent faire l'objet d'une évaluation séparée, de même que les charges et les produits. En matière d'industrie des assurances, la règle commune s'applique. Toutefois, pour les intermédiaires, un traitement spécial au moment de l'inventaire est prévu et permet de scinder chaque compte en compte courant suivant le niveau d'exigibilité ou de disponibilité.

En ce qui concerne le cas de la réassurance, une même société tierce en relation avec l'assureur, pour des opérations d'acceptations et pour des opérations de cessions ne peut faire l'objet, au moment de l'inventaire, d'une présentation compensée entre ces deux catégories d'opérations.

Enfin, quant aux provisions techniques à l'inventaire, les évaluations doivent être faites pour chaque méthode de calcul prévue par le code CIMA sur la base des catégories de risque ou des catégories d'usages homogènes d'une part, et dans chaque exercice d'assurance d'autre part, sans compensation.

1.2.1.1.3. Le principe de la spécialisation des exercices

Principe comptable énoncé par le code CIMA et suivant lequel sont rattachés à l'exercice comptable seuls les produits et les charges de cet exercice.. Toutefois, une certaine originalité existe en ce qui concerne les primes émises par avance. En effet, la part des primes émises par avance correspondant à des prestations à répercuter sur l'exercice suivant est considérée comme une provision et non comme un produit comptabilisé d'avance. Par contre, en ce qui concerne celles restant à émettre à la date de l'inventaire, sont bel et bien prises en compte dans le calcul du chiffre d'affaires à l'inventaire et sont enregistrées sous le vocable de primes acquises et non émises (P.A.N.E).

1.2.1.1.4. Le principe de la continuité de l'exploitation

Ce principe autorise la répartition sur plusieurs exercices, des charges qui sont lourdes à supporter par un seul exercice, telles que les frais d'acquisition des immeubles, etc. Toutefois, il convient de signaler qu'en matière d'assurance, le principe est qu'à l'inventaire, l'entreprise d'assurance « doit être en mesure de fermer » et de régler entièrement ses obligations.

En d'autres termes, cette règle propre à l'industrie de l'assurance pousse les assureurs à doter des provisions afin pouvoir être en mesure de faire face à toutes leurs responsabilités en cas de sinistres graves.

1.2.1.1.5. Le principe de la congruence entre les actifs et les passifs

Du fait de son caractère original lié à l'inversion du cycle de la production, l'obligation qui est faite aux entreprises de faire financer une partie de leurs actifs par des ressources durables ne s'applique pas en assurance. Ce principe en matière d'assurance s'entend, de la nécessité technique ou réglementaire, de représenter les passifs en monnaies étrangères par des actifs dans la même devise ou convertibles.

1.2.1.2 L'organisation comptable d'une compagnie d'assurance

Préconisée par le code CIMA, l'organisation comptable de cette compagnie est basée sur le système centralisateur qui consiste en une partition du journal général en journaux divisionnaires, spécialisés dans une nature d'écriture donnée. Ainsi, dans une entreprise d'assurance, aura-t-on une comptabilité agence, une comptabilité réassurance, une comptabilité placement etc. Périodiquement, les opérations de chaque section sont reprises globalement par une comptabilité centralisatrice, dite comptabilité générale. Dans une telle comptabilité, les informations transiteront d'abord par la comptabilité divisionnaire, tenant compte bien entendu des règles primaires de comptabilisation telles que la partie double, l'enregistrement chronologique des événements comptables etc. Généralement, on retrouve les services relatifs à la caisse (sous la compréhension duale d'espèces et de chèques et autres moyens scripturaux de paiement), aux agences et courtiers, aux placements, à la réassurance (acceptation et cessions) etc.

Les articles 406 à 412 du code CIMA mettent l'accent sur l'organisation de la comptabilité, le contrôle interne et externe, la sincérité des comptes afin d'éviter toute fraude pouvant nuire à l'image fidèle que doit donner une entreprise bien conduite. De même que le SYSCOA le préconise, le Code CIMA

insiste et oblige la production en fin d'année d'un ensemble d'états financiers devant donner une image fidèle de la compagnie d'assurance.

1.2.1.2.1 Documents comptables obligatoires

Suivant l'article 412 du Code CIMA, les documents suivants doivent être tenus scrupuleusement par toute entreprise d'assurance :

1.2.1.2.1.1 Le livre journal général

Il y est noté les récapitulatifs périodiques des différentes opérations. Il est tenu chronologiquement, sans blanc, rature, ni transport en marge.

1.2.1.2.1.2 Le grand livre général

Il y est tenu :

Tous les comptes principaux conformément au plan comptable spécifique des entreprises d'assurance,
Les autres comptes nécessaires à l'établissement du bilan, du compte d'exploitation et du compte des pertes et profits.

1.2.1.2.1.3 Le livre des balances trimestrielles

Il donne au dernier jour de chaque trimestre civil, le récapitulatif des soldes de tous les comptes ouverts au grand livre général, chaque balance devant être arrêté dans les trois mois suivant ce jour.

1.2.1.2.1.4 Les états financiers et statistiques annuels

Il s'agit de ceux exigés par le code CIMA. Ces états financiers diffèrent de ceux que nous connaissons en général avec le référentiel SYSCOA et sont au nombre de quatre (04). Par ailleurs, il existe également des états totalement inconnus dans le référentiel d'usage qu'est le SYSCOA. Il s'agit essentiellement du :

1.2.1.2.1.5 Bilan établi selon le compte 89 (Cf. Annexe 3)

Il reprend entre autres éléments à son passif:

- Les provisions techniques de la classe 3
- Les dépôts espèces des réassureurs de la classe 1.

A son actif, il prend en compte :

- Les parts des réassureurs dans les provisions techniques
- La provision pour dépréciation des titres (art 335-11 et 335- 12) qui apparaît au bilan en actif soustractif. Cette provision figure en dernière ligne des valeurs immobilisées, dans la colonne « amortissements et provisions » en positif, dans la colonne montant net.

Il convient de remarquer à ce niveau qu'il existe une différence fondamentale avec le plan comptable SYSCOA et les principes et normes comptables admis. En effet, le Code CIMA autorise à contrario des autres plans et normes la compensation entre le poste inscrit à l'actif et celui inscrit au passif. Ce qui, comme nous le savons, n'est pas possible dans la comptabilité ordinaire des entreprises.

Ce sont là quelques spécificités du bilan des assurances qui au demeurant diffère des autres bilans du SYSCOA.

1.2.1.2.1.6 Compte d'Exploitation Générale (CEG)

Il est établi suivant le compte 80 (cf. annexe 4), collecte à son débit, les charges d'exploitation de l'exercice et à son crédit, les produits d'exploitation de l'exercice. Son solde exprime le résultat de l'exploitation.

Il faut signaler que le Plan comptable des Assurances (PCA) considère en plus des charges et produits habituels, comme éléments d'exploitation

- La variation des provisions techniques bien qu'elles concernent pour l'essentiel des exercices clos.
- Les charges et les produits financiers résultant des valeurs immobilisées de l'actif alors que les résultats provenant des cessions en sont exclus et versés au compte de pertes et profits.

Dans sa présentation, le CEG est réparti en six (06) colonnes au niveau des montants, dont 3 au débit et 3 au crédit.

Certaines spécificités subsistent toutefois et on peut noter :

- Les diverses rémunérations des réassureurs appelées communément « Commissions de réassurances » et « Participations bénéficiaires » viennent en déduction dans la rubrique

« Commissions et autres charges » en remboursement du coût d'acquisition des contrats dont une partie leur a été cédée.

- Les dotations aux amortissements des immeubles sont considérées comme des charges financières (dites charges de placement)
- Le remboursement de la quote-part des produits financiers dus aux réassureurs dans leur participation à la couverture des engagements techniques appelés « intérêts sur dépôts » est considéré comme une charge financière (charges de placement) au lieu de venir en déduction des produits. Cette couverture des engagements est plus connue sous le nom technique de « dettes envers les cessionnaires et les récessionnaires » ou plus communément « Dépôts espèces ». Le code CIMA interdit les « Dépôts en valeur ».

1.2.1.2.1.7 Le Compte Général des Pertes et Profits

Il est débité de :

- La perte d'exploitation du compte d'exploitation générale
- Toutes les autres pertes hors exploitation (exceptionnelles et sur exercices antérieurs)
- Toutes les provisions pour moins values à la clôture (Art 335-11 et 335-12 du Code CIMA)
- L'impôt sur les sociétés.

Il est crédité de :

- Bénéfice d'exploitation du CEG
- Tous les autres profits hors exploitation
- Les reprises sur provisions et les utilisations des provisions précédemment constituées

Les provisions pour moins values à l'ouverture (Art 335-11 et 335-12 du Code CIMA).

1.2.1.2.1.8 Le compte de Résultats en Instance d'Affectation

Le compte 80 fait apparaître les résultats de l'exercice, c'est-à-dire ceux qui proviennent de la gestion des diverses activités de l'entreprise. Ce compte n'est utilisé qu'en fin d'exercice.

Le solde du compte 80 est viré, pour clôture des écritures, au compte 87.

Le compte 80 est établi conformément au modèle prévu.

En plus de ces états financiers classiques, il existe aussi, des états statistiques qui sont en réalité des états extra comptables, au nombre d'une douzaine et dont le rôle principal est d'aider l'assureur, en partant du compte d'exploitation général (CEG), à avoir une vue dynamique sur la détermination de son prix de revient et partant, de sa rentabilité. Loin de rentrer dans l'optique pur d'une comptabilité analytique comme nous le connaissons, l'assureur a aussi besoin de connaître les éléments constitutifs de son coût de revient. Ce qui lui permet d'axer sa politique commerciale sur tel ou tel produit rentable plus rentable qu'un autre ou de relever le prix d'un autre plus déficitaire.

Par ailleurs, ces états permettent à l'assureur de déterminer sa marge de solvabilité, qui est représentée en assurance par l'excédent de la couverture des engagements réglementés (Etats C4 et C11). C'est la représentation dans le domaine de l'assurance, du fonds de roulement existant en comptabilité générale des entreprises.

Enfin, ces états permettent une certaine comparabilité entre divers es entreprises dans le champ du Code CIMA.

Ainsi donc, ces divers états sont des outils de gestion d'une importance capitale pour toute entreprise d'assurance régie par le Code des assurances CIMA. Les états statistiques constituent le meilleur tableau de bord puisqu'ils permettent une lecture analytique des opérations techniques.

1.2.1.2.2 Les provisions

Elles sont constituées pour faire face aux conséquences pécuniaires des risques encourus. Elles sont de plusieurs types et sont une obligation énoncée par le code des assurances, le code CIMA.

1.2.1.2.2.1 La provision pour risques en cours

La provision est un élément fondamental de la couverture des risques par les compagnies d'assurances. Elle est destinée à couvrir les risque et frais généraux afférents, pour chacun des contrats à primes ou cotisation payable d'avance (y compris les accessoires et coûts de la police) à la période comprise entre la date de l'inventaire et la prochaine échéance de primes. Ses modalités de calcul sont fixées par l'article 334-10 du code CIMA, par application d'un taux de 36% à la somme résultant des primes annuelles émises au cours de l'année ; des primes semestrielles du 2^{ème} semestre ; des primes trimestrielles du dernier trimestre ; des primes mensuelles du mois de décembre.

Il convient toutefois de signaler qu'avec l'évolution des logiciels spécialisés en matière des assurances, cette méthode de calcul n'est plus véritablement pratiquée.

1.2.1.2.2.2 La provision pour annulation des primes

Inexistante en matière de comptabilité des entreprises ordinaires soumises au SYSCOA, elle est destinée à faire face aux annulations futures sur les primes de l'exercice qui ne seront pas encaissées ultérieurement. Cette provision n'étant pas une provision réglementée, aucune méthode de calcul n'a été proposée par le code CIMA.

1.2.1.2.2.3 La provision pour sinistres à payer

Elle représente la valeur estimative des dépenses pour sinistres non réglés restant à payer à la date de l'inventaire (y compris les capitaux constitutifs de rentes non encore mises à la charge de l'assureur). Elles concernent :

- ♣ Les sinistres non réglés
- ♣ Les sinistres restant à payer
- ♣ Les sinistres inconnus à la date de l'inventaire ou sinistres tardifs.

Cette provision aux termes de l'article 334-12 du code CIMA doit être évaluée par la méthode de « dossier par dossier » pour son montant brut de réassurance sans tenir compte des recours qui font l'objet d'une évaluation distincte.

1.2.1.3 L'organisation comptable des opérations de réassurance

Pour SIMONET (1990), La comptabilisation technique des opérations de réassurance répond à une double subdivision :

- Les acceptations qui concernent les affaires où la société intervient en qualité de réassureur. Dans ce cas, la comptabilisation se fait de manière assez synthétique à partir des comptes courants produits par les cédants.
- Les cessions dans le cas desquelles, il s'agira de déterminer à partir d'affaires directes susceptibles d'être cédées, les opérations à imputer aux réassureurs soit à leurs comptes de dépôts pour les dépôts qui correspondent aux provisions de primes et de sinistres d'une part,

soit à leur compte courant, pour les primes, les sinistres et les commissions de réassurance d'autre part.

D'une manière générale, l'organisation comptable de la réassurance concerne les opérations relatives aux primes cédées, des sinistres à la charge des réassureurs et des commissions de réassurance, auxquels s'ajoutent les provisions de primes et de sinistres que supportent les réassureurs.

Conformément à l'article 407 al 1-3 du Code CIMA, « L'organisation du système de traitement doit garantir toutes les possibilités d'un contrôle éventuel ;

- Le système de traitement doit établir, sur papier ou éventuellement sur tout support offrant les conditions de garantie et de conservation définies en matière de preuve, des états périodiques numérotés et datés récapitulant dans un ordre chronologique toutes les données qui y sont entrées, sous une forme interdisant toutes insertions intercalaires ainsi que toutes suppressions ou additions ultérieures ;
- L'origine, le contenu et l'imputation de chaque donnée doivent être indiqués en clair. En outre, chaque donnée doit s'appuyer sur une pièce justificative constituée par un document écrit ... »

1.2.1.3.1 Le compte courant du réassureur

YEATMAN (1998) relève son importance dans la comptabilisation des opérations de réassurance. Il note qu'en ce qui concerne les cessions, une masse d'affaires devra être circonscrite par une concaténation d'informations d'horizons divers. Ainsi, les primes sont cédées déductions faites des annulations et autres réassurances obligatoires; et les sinistres nets des recours.

Pour ce qui concerne les traités en quote part et en excédent de garantie, des commissions sont versées aux cédantes pour rembourser une part des frais accessoires d'acquisitions. Par contre, dans les traités en excédents de sinistres, le calcul de la prime se faisant de manière actuarielle.

Les traités proportionnels entraînent également le calcul du « portefeuille », qui « s'entend de la prise en charge par le réassureur, moyennant rémunération, des risques déjà en cours au moment de l'entrée en vigueur du traité »¹. Notons que le calcul du portefeuille se fait lorsqu'un nouveau réassureur remplace un autre ou en cas de changement de quote-part.

Ledit portefeuille est déterminé par la formule suivante :

¹ ALLAZ, Th, le traité de réassurance d'excédent de somme

Portefeuille = 50% (P-C) x A

Avec

P = montant des émissions

C = Commissions correspondantes à P au taux du traité

A = Part du réassureur dans le traité.

Tableau 1: Compte courant réassurance à 100 % [compte (simplifié) de réassureur]

Intitulé	Débit	Crédit
Primes cédées		*
Commissions	*	
Sinistres payés	*	
Constitutions de dépôts		
▪ Primes	*	
▪ Sinistres	*	
Libération des dépôts		*
▪ Primes		*
▪ Sinistres		*
Intérêts sur dépôts libérés		
Solde	*	*
Total	T	T

Source : Nous-mêmes

1.2.1.3.2 Le compte de dépôt

Selon SIMONET (1990), il prend en compte

- Le compte de dépôt des primes qui correspond à la provision pour risques en cours
- Le compte de dépôt des sinistres qui correspond à la provision pour sinistres à payer.

Ces divers éléments ont été abordés plus haut.

1.2.1.3.3 Le système informatique

Elément aujourd'hui fondamental d'une gestion performante, le système informatique doit garantir par lui-même, une certaine sécurité, et une restitution en temps réel de toute information recherchée. Ainsi donc, il suppose la mise en place d'un logiciel de préférence « intégré », qui autorise et supporte une saisie exhaustive de toutes les informations et permet des analyses profondes. Par ailleurs, son aspect physique doit garantir une sécurité élevée.

Les alinéas 5 et 7 de l'article 407 du code CIMA disposent :

- « Il doit être possible, à tout moment, de reconstituer à partir des données définies ci-dessus, les éléments des comptes, états et renseignements soumis à la vérification ou, à partir de ces comptes, états et renseignements, de retrouver les données entrées. Tout solde de compte doit pouvoir être justifié par un relevé des écritures dont il procède à partir d'un autre solde de ce même compte. Chacune de ces écritures doit comporter une référence permettant l'identification des données correspondantes ;
- Les procédures de traitement automatisé de comptabilités doivent être organisées de manière à permettre de contrôler si les exigences de sécurité et de fiabilité requises en la matière ont bien été respectées ... »

Dès lors, le système mono poste ne serait être le plus approprié, mais plutôt une mise en réseau avec un serveur suffisamment puissant et non statique, c'est-à-dire, un serveur tel qu'il est possible qu'en cas de panne d'un élément quelconque, que l'information soit disponible à partir à partir d'une autre source de sauvegarde, sans altération, tel le système « APARNET » ancêtre du réseau internet.

Conclusion du chapitre

Le présent chapitre nous a permis d'appréhender la technique de la réassurance dans sa globalité mais surtout d'avoir une vue sur sa comptabilité. Ceci a pour avantage de nous tracer le sentier du diagnostic afin de voir, en relation avec notre revue de littérature, les éléments essentiels qui fondent les forces et faiblesses de cette comptabilité à AXA Assurances Sénégal.

Chapitre 2 : Méthodologie du diagnostic

Terme relevant du milieu médical, le diagnostic consiste en partant d'un ensemble de symptômes, à faire des hypothèses, à les vérifier afin de ressortir le mal et enfin de trouver des solutions ou d'établir une ordonnance.

Dans le présent chapitre, nous aurons à présenter notre approche méthodologique dans le cadre de ce diagnostic, les hypothèses de recherches, à définir les variables dépendantes et indépendantes de notre méthodologie et à les rendre opérationnelles.

2.1 Démarche du diagnostic

Le but de cette démarche est de tracer le canevas suivant lequel nous mènerons notre analyse afin de faire ressortir les forces et les faiblesses de la comptabilité de réassurance d'Axa Assurances Sénégal et de proposer des recommandations.

Selon LEBRATY Jacques (1994 :99), le diagnostic suppose une appréciation des structures, des moyens et des performances. Ces structures peuvent donc se rapporter à l'ensemble du cadre juridique et organisationnel de la fonction, ici de la comptabilité de la réassurance de la compagnie Axa assurances Sénégal. Quant aux moyens, ils se rapportent aux « inputs » mis en œuvre aussi bien sur le plan humain que matériel pour atteindre le but que l'on s'est auparavant fixé. L'appréciation des performances se fera à partir d'un ensemble d'indicateurs prédéfinis avec rigueur et précision. Ces indicateurs concernent différents utilisateurs et leur choix (des indicateurs) et de leur mode de valorisation tiennent compte in fine du destinataire des informations.

Ainsi donc, nous pourrions orienter notre diagnostic sur certains éléments énumérés supra par LEBRATY et qui nous semblent, au vu de nos observations sur le terrain, assez pertinents à faire ressortir des résultats assez significatifs sur les forces et les faiblesses de la comptabilité de réassurance chez Axa Assurances Sénégal.

2.1.1 Construction du modèle d'analyse

A ce niveau, il s'agira pour nous de poser les différentes hypothèses de recherche et de mettre en évidence les différentes variables (dépendantes et indépendantes) dans le but de procéder à un diagnostic convenable.

2.1.1.1 Hypothèse de recherche

La question principale à laquelle il convient de répondre est la suivante : **Quelles sont les forces et les faiblesses liées à la comptabilité de la réassurance à AXA assurances Sénégal ?**

Pour mieux aborder les grands aspects de notre thème, nous avons essayé de d'adopter une méthodologie élaborée à partir d'un modèle d'analyse, des outils d'aide à la collecte des informations et d'analyse des résultats obtenus.

Aussi pouvons-nous isoler la variable à expliquer et les variables explicatives.

2.1.1.2 La variable à expliquer ou variable dépendante

L'élément fondamental, objet par ailleurs de la présente étude, est la performance de la comptabilité de la réassurance d'une entreprise d'assurance. La réponse donc à la question « quelles sont les forces et les faiblesses de la comptabilité de la réassurance ? » nous permettra d'affirmer in fine, avec une certitude relative, que cette comptabilité de la réassurance d'Axa Assurance, en nous basant sur ces divers éléments, est ou non performante. Il s'agira donc d'apprécier entre autres éléments la qualité et le délai de production des états financiers et statistiques CIMA.

⊕ La qualité des états financiers

La qualité se rapporte au contenu des documents fournis, donc aux informations susceptibles d'affecter le jugement que les destinataires des états financiers sur l'entreprise, dans notre cas précis, de sa capacité à faire face à toutes éventualités en cas de sinistres conséquents.

Il est évident qu'il s'agit d'une approche assez simpliste de la qualité est un élément vital de nos jours. Cela suppose donc une qualité sur toute la chaîne, donc le respect d'un certain nombre normes mis en place afin de réduire les risques d'erreurs.

⊕ Le délai de production

La recherche de la performance et de l'efficacité ne saurait se passer d'une convenable gestion du temps. Conformément au code CIMA, les états financiers doivent être produits au plus tard le 1^{er} août de l'année suivant la clôture de l'exercice comptable, le conseil d'administration devant quant à lui se tenir par la suite.

Il est évident donc que tout état financier ou statistique produit hors cette date ne respecte plus l'exigence de qualité et par ce fait fausse a priori toutes les programmation sur le temps, en ce sens que le conseil d'administration ne se tiendra plus dans les délais requis et donc les orientations stratégiques, affectation du résultat etc. ne se feront plus dans le temps.

2.1.1.3 Les variables explicatives ou variables indépendantes

Comme nous l'avions souligné², les trois éléments que sont : la structure organisationnelle (la comptabilisation des opérations avec les réassureurs, la gestion du compte de dépôt, l'organigramme de la fonction etc....), le système informatique et les ressources humaines ont un impact certain sur la comptabilité et déterminent chacun une force ou une faiblesse de celle-ci. En outre ces trois éléments, à notre sens, ont une influence simultanée sur la performance de la comptabilité de réassurance et respectivement sur eux-mêmes.

2.1.1.3.1 La structure organisationnelle de la réassurance

DEMEESTERE & al. (1997:29) définissent la structure organisationnelle comme « la répartition des missions et des responsabilités entre les différentes unités de l'organisation ainsi que des modes de collaboration entre ces unités »

La performance de la comptabilité de la réassurance doit donc se basée sur une répartition efficiente des responsabilités entre chacun des services intervenants.

Selon KOUASSI (2005 :49), « l'organisation doit permettre une séparation des fonctions productrices des fonctions administratives d'une part et d'autre part des fonctions financières des fonctions de contrôle de gestion. »

2.1.1.3.2 Le système informatique (page 24)

2.1.1.3.3 La compétence et la disponibilité des acteurs

Point de doute que la compétence des acteurs agit fortement sur la performance de la comptabilité de réassurance et de toutes les autres fonctions de la compagnie. L'objectif de performance recherché et de réduction permanente des faiblesses doit conduire chaque acteur à s'approprier de la compétence intellectuelle et technique nécessaire au bon fonctionnement de l'ensemble.

² Cf chap 2, section I, sous section A, 2^{ème} al

De ce fait, un accent fort doit être mis sur la formation initiale et continue de chaque acteur de la chaîne. Mais un accent doit aussi être mis sur la motivation des agents de sorte à faire qu'ils se sentent impliqués et nécessaires au bon fonctionnement de l'ensemble du système

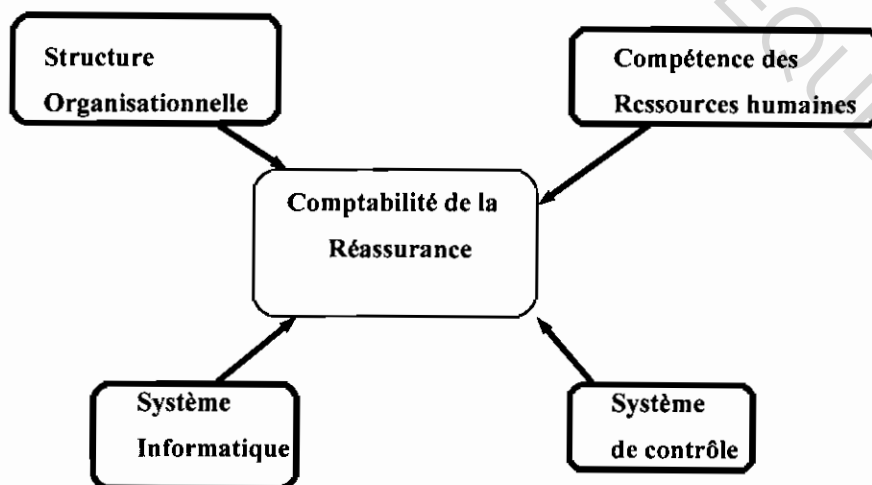
2.1.1.3.4 Le système de contrôle

Selon KOUASSI (2005 :50), il « se compose de la structure du contrôle interne et celle du contrôle externe. Le contrôle interne est l'outil qui garantit la fiabilité du système d'information, qui doit contribuer au renforcement du contrôle budgétaire afin d'assurer la promotion de l'efficacité, de l'efficience et l'économie au sein de l'entreprise. »

Pour le CNCC (1993 :197), l'objectif du contrôle est de « s'assurer que les comptes concernés par le cycle « réassurance » fournissent au lecteur des états financiers une image fidèle des opérations réalisées par l'entreprise. On peut donc sans se tromper dire que le système de contrôle de qualité augure d'une performance de la comptabilité de réassurance de la compagnie. Sa pertinence suppose également une certaine autonomie vis-à-vis des acteurs à chaque niveau, ce qui permet en réalité un renforcement des outils du contrôle de gestion.

Au demeurant, nous aurons de manière synthétique le schéma récapitulatif des interactions suivant :

Figure 1: Schématisation des diverses variables



Source : Nous même

2.2 Méthode de collecte des données et d'analyse des résultats obtenus

Afin d'évaluer au mieux les variables dépendantes que nous avons retenues dans le cadre de ce diagnostic de la comptabilité de la réassurance de Axa assurances Sénégal, nous avons adopté la démarche consistant à recueillir les données directement sur le terrain, à faire des interviews aux différents responsables impliqués dans cette comptabilité et l'analyse documentaire.

2.2.1 Méthodes de collecte

Il s'agit de mettre en exergue tous les moyens les plus pertinents pour récolter les informations pouvant permettre de déceler les forces et les faiblesses de cette comptabilité. Ainsi, nous avons procédé par :

2.2.1.1 Les interviews

Il s'agit d'aller vers les responsables intervenants dans le système de la comptabilité de réassurance à savoir la direction du Budget, de la réassurance et du Contrôle (PBRC) des responsables du département Finances et Comptabilité (DFC), du service de l'informatique et du service du règlement.

A chaque étape, il s'est agi de poser des questions au cours d'un entretien et nous avons pu recevoir de chacun des responsables, la description de sa tâche, et l'impact qu'une quelconque défaillance pourrait avoir sur l'ensemble global.

2.2.1.2 L'analyse documentaire (Etats financiers et autres documents)

Nous avons pu avoir au cours de notre stage, accès à quelques documents relatifs aux procédures de réassurance adoptées par la compagnie, à quelques états financiers et état d'analyse des opérations et comptabilité de la réassurance etc. Ils nous ont permis de nous faire une opinion sur la place centrale qu'occupe la réassurance, et le risque qu'encourt la compagnie en cas de mauvaise analyse et comptabilisation des opérations.

2.2.1.3 Les observations pratiques de terrain

Au cours de notre stage, nous avons pu faire le tour de tous les services, surtout ceux reliés à la réassurance afin de nous imprégner totalement du système, de la méthode de travail etc.... Nous avons pu nous rendre compte par exemple, que le service chargé du contrôle est à la fois chargé de la rédaction des traités de réassurance.

2.2.2 Méthode d'analyse des résultats

L'objectif de notre étude est de faire ressortir les forces et les faiblesses de la comptabilité de la réassurance de cette compagnie en confrontant les résultats obtenus aux fondements théoriques de la revue de littérature. A la suite de cette confrontation, nous ferons ressortir les éléments qui concourent à circonscrire les forces et faiblesses et feront des propositions conséquentes.

Conclusion de la première partie

La comptabilité des assurances, à quelques éléments près, diffère fondamentalement des la comptabilité des entreprises classiques. Basée sur des règles propres et assez contraignantes, elle permet d'assurer une certaine stabilité à la compagnie en lui fournissant avec le plus de détails les éléments de maîtrise de son activité.

La technique de la réassurance qui a pour but de protéger l'assureur contre les risques d'une indemnisation qui pourrait lui être fatale, obéit à une comptabilité assez propre et mettant en jeu les comptes des réassureurs et d'autres facteurs. La connaissance de ses caractéristiques nous permet de procéder au diagnostic de celle de la compagnie Axa assurances Sénégal.

Deuxième Partie : Cadre pratique de l'étude

CESAG
BIBLIOTHEQUE

Introduction

L'étude proposée à travers ce mémoire, est une étude de cas de la compagnie sénégalaise AXA Assurances Sénégal. Nous aurons donc au long de cette deuxième partie, à présenter la structures qu'est la compagnie AXA Assurance Sénégal (Chapitre 1), par suite nous ferons l'analyse proprement dite du thème à travers l'état des lieux dans une première section, une deuxième section nous permettra d'analyser les résultats obtenus compte tenu de notre revue de littérature, enfin, la troisième section nous permettra de proposer des approches de solutions (chapitre 2).

CESAG - BIBLIOTHEQUE

Chapitre 1 : Le groupe AXA Assurances Sénégal

Notre étude est le cas de la compagnie Axa Assurances Sénégal. Il convient donc tout naturellement, avant d'aborder le diagnostic, de faire une présentation de l'entité objet de cette étude.

Dans ce chapitre, nous ferons un bref aperçu de la compagnie Axa assurance à travers son historique, ses compétences etc.

1.1 Le groupe AXA Assurances Sénégal

1.1.1. Historique

Leader national dans le domaine de assurances au Sénégal, AXA assurances Sénégal est une filiale du groupe français AXA. AXA Assurances Sénégal depuis le 16 octobre 1998, elle naquit des cendres de la Compagnie Sénégalaise d'Assurances et de Réassurances (CSAR) créée le 1^{er} janvier 1972 à partir du portefeuille de l'ex « Urbaine et Seine » du groupe Union des Assurances de Paris (UAP). Elle est située au cœur de la ville de Dakar, précisément à la place de l'indépendance.

Dès sa création, AXA Assurances Sénégal a mis en place une véritable politique de diversification de son portefeuille et de croissance à travers une vision simple : « aider les clients à vivre confiants ». Cette vision l'a amené à avoir un réseau de bureaux, d'agences et de bureaux directs à travers tout le Sénégal.

Dans un environnement très concurrentiel, AXA Assurances Sénégal connaît une forte croissance de son chiffre d'affaires de l'ordre de 14,5% en 2004 par rapport à l'année précédente. Elle détient environ 25% de part de marché au Sénégal sur ces trois dernières années.

1.1.2. Actionnariat

Le capital social d'AXA Assurances Sénégal, suite à une décision de l'assemblée générale est passé de 529 000 000 FCFA à 1 058 000 000 FCFA réparti en 105 800 actions de 10 000 FCFA et est réparti de la manière suivante :

Tableau 2: Répartition du capital d'AXA

Actionnaires	Pourcentage détenu
AXA	51,55
Etat de Sénégal	21,12
AXA Cameroun	8,67
SGBS	2,04
Personnel AXA Assurances Sénégal	13,06
CBAO	2,04
Muchesner	1,02
Kolnische	0,50
TOTAL	100

Source : AXA assurances Sénégal, Rapport d'activités 2004

1.1.3. Organisation interne d'AXA Assurances Sénégal

Entreprise privée régie par le code CIMA, AXA Assurances Sénégal est une société anonyme avec un Conseil d'Administration composé de 5 membres au moins et de 12 au plus y compris son président. Il nomme le Directeur Général en son sein ou en dehors.

La société AXA Assurance Sénégal, outre la Direction générale, est divisée en trois (03) grands départements que sont :

- ⊗ La Direction des Opérations d'Assurances (DOA)
- ⊗ La Direction PBRC
- ⊗ La Direction Finances et Comptabilité, (DFC)

1.1.3.1 La Direction Générale

La société AXA assurances a su se positionner comme leader sur le marché des assurances au Sénégal grâce à une équipe dirigée de main de maître par un Administrateur Directeur Général.

L'Administrateur Directeur Général est nommé pour une durée fixe par le Conseil d'Administration. Il assume toutes les fonctions de direction et de représentation de la société auprès des tiers et jouit à cet

effet des pouvoirs les plus étendus dans la limite de l'objet social de l'entreprise et sous contrainte de la législation.

Il est secondé par un Directeur Général adjoint nommé aussi par le Conseil d'Administration et dont les pouvoirs aussi sont déterminés par le même organe. Il s'occupe en principal des affaires financières.

Enfin, une Direction Centrale faisant partie intégrante de la Direction Générale depuis le 05.05.2000 s'occupe du développement du portefeuille, de l'animation et du suivi des intermédiaires.

Il faut signaler que certaines fonctions sont directement rattachées à la direction générale. Nous pouvons entre autre citer : les ressources humaines, le service informatique, la logistique, les Services généraux.

1.1.3.1.1 Le Service des ressources humaines

Ce service s'occupe essentiellement du personnel de l'entreprise en veillant à l'application du code du travail et à la gestion du plan de formation sous le contrôle de l'Administrateur Directeur Général. Il s'occupe par ailleurs du recrutement du personnel, de son évaluation, de sa mobilité au sein de l'entreprise (affectation, dans les différents départements), et de sa motivation et développement.

1.1.3.1.2 Le service de la logistique et de la gestion immobilière

En plus des métiers traditionnels d'assurance, AXA gère un patrimoine immobilier réparti dans le pays. C'est le service de la logistique et de la gestion immobilière qui s'occupe de cette activité et de tout ce qui concerne l'acquisition et la gestion des biens mobiliers matériels et services de l'entreprise.

1.1.3.1.3 Le département informatique

Ce service placé sous l'autorité du Directeur Général Adjoint, s'occupe d'une part de l'administration du réseau informatique de l'entreprise et d'autre part de l'administration des logiciels de production d'assurance « *ISOPAC* », anciennement connu sous le nom de « *SINTIA* » et du logiciel de comptabilité « *COBYS* » en relation avec le Directeur du Département Finances et Comptabilité (DFC) pour les intégrations *ISOPAC-COBYS*.

1.1.3.1.4 Le service du recouvrement

Ce service, comme l'indique sa dénomination, s'occupe du recouvrement des primes dues à l'entreprise par les souscripteurs et non encaissées.

1.1.3.2 La Direction des Opérations d'Assurances

Cette direction s'occupe de toutes les opérations d'assurance et regroupe sous sa coupole les trois (03) départements que sont :

1.1.3.2.1 Le département Règlements contentieux.

Ce département s'occupe en ce qui le concerne de la gestion des sinistres IARDT :

- Ouverture des dossiers,
- Instruction et règlements

1.1.3.2.2 Le département transport et santé

Ce département s'occupe essentiellement de la production et du règlement des sinistres en ce qui concerne les assurances de transport (maritimes, terrestres, aériens) et des assurances relatives à la couverture sanitaire.

1.1.3.2.3 Le département production IARD

Il s'occupe essentiellement de la production Incendie, Accidents et Risques Divers (IARD). Ces contrats IARD s'entendent de l'assurance automobile, des assurances de voyages dans l'espace Schengen, des vols, des incendies, bris de glace, pertes d'activité etc. des particuliers et des entreprises.

1.1.3.3 La Direction de la Prévision, du Budget, de la Réassurance et du Contrôle de Gestion (PBRC)

Créé en juin 1999, ce département s'occupe de toutes les activités liées au contrôle et à la gestion budgétaire c'est-à-dire de :

- La prévision (élaboration de budget), de l'exécution, de l'élaboration de plans stratégiques pour l'entreprise et du contrôle de gestion d'une part,

- Et de toutes les activités liées à la réassurance d'autre part. Dans ce cadre, il s'occupe de la signature des traités avec les cessionnaires d'autre part.

Dans son axe de contrôle de gestion, ce département assiste la direction générale dans l'élaboration des plans d'actions dont elle assure la coordination, la synthèse et le suivi. En outre, il apporte tous les instruments permettant d'apprécier les résultats de la politique de gestion mise en œuvre, prépare, coordonne et contrôle l'exécution du budget en liaison avec la DFC.

Quant au volet réassurance, le département est chargé de :

- L'élaboration des études spécifiques sur les cessions permettant à la DG d'arrêter le plan de réassurance,
- L'application du plan de réassurance
- L'établissement des comptes de réassurance
- La correspondance avec les réassureurs

1.1.3.4 La Direction Financière et Comptable (DFC)

Sous le contrôle direct du Directeur Général Adjoint, la DFC s'occupe de :

- Tenue des comptes selon les normes CIMA et principes comptables généralement admis
- L'établissement des comptes annuels à la clôture de l'inventaire
- L'optimisation des produits financiers par un suivi rigoureux des placements
- Le respect strict des obligations vis-à-vis de l'administration fiscale et des organismes sociaux
- L'exécution des dépenses dûment autorisées par la direction générale
- La gestion rigoureuse des ressources de la compagnie
- Le contrôle inopiné des caisses afin de sécuriser les espèces détenues.

Sous l'autorité du Directeur Financier et Comptable, une équipe conduite par le Chef de département (équivalent du chef comptable) s'occupe au jour le jour de remplir les responsabilités à elle assignées.

La direction Finances et Comptabilité est subdivisée en quatre sections :

1.1.3.4.1 La section encaissement et gestion immobilière

Son rôle est de s'occuper de l'approvisionnement des différents comptes bancaires de la compagnie. En liaison étroite avec la section trésorerie et la direction générale, elle effectue les remises de chèques en

considération des prévisions de dépenses en cours (fonctionnement et investissements). Elle est également chargée de fournir au jour le jour la situation de la trésorerie.

1.1.3.4.2 La section des Frais généraux, immobilisations, comptes courants

Elle est chargée en autres de la gestion des comptes courants Co-assureurs, et du pool TPV, de la tenue des comptes de charges pour une bonne imputation et le suivi des comptes de tiers concernés.

1.1.3.4.3 La section des placements, comptabilité technique

Elle s'occupe, de la gestion financière, c'est-à-dire des placements, veille au respect des engagements de la compagnie vis-à-vis de l'administration fiscale et des organismes sociaux. Elle s'occupe également de la comptabilité de la réassurance.

1.1.3.4.4 La section des intermédiaires et des paiements

Cette section est principalement chargée de la relation avec les intermédiaires que sont les bureaux, les courtiers, les agences etc....

1.2 Les Activités du Groupe AXA

AXA Assurances Sénégal couvre toutes les opérations d'assurances dans les branches suivantes :

- Automobile
- Transports (terrestre, maritime et aérien)
- Santé
- Individuelle accidents
- Incendie
- Responsabilité civile
- Autres dommages aux biens.

Les tableaux ci après récapitulent pour l'année 2004, le chiffre d'affaires de AXA et l'évolution de sa part de marché (2003 et 2004).

Tableau 3: Répartition du Chiffre par branches (KF francs)

Branches	2004		2003		Variation
	Prime nette	Quote part	Prime nette	Quote part	
Automobiles	2 403 965	20,0%	2 419 502	23,0%	-0,6%
Santé	873 532	7,3%	592 410	5,6%	47,5%
Individuelle accidents	42 722	0,4%	55 484	0,5%	-23,0%
Incendie	1 871 435	15,5%	1 871 401	17,8%	0,0%
Transport	6 359 181	52,8%	5 077 372	48,3%	25,2%
Respons. Civile	291 511	2,4%	300 606	2,9%	-3,0%
Autres dommages	203 512	1,7%	202 562	1,9%	0,5%
TOTAL	12 045 858		10 519 437		14,5%

Source : Axa Assurances, Rapport d'activités 2004

Tableau 4: Part de marché (en KF Francs)

Années	AXA	Marché global	Part de marché
2001	7 510 935	34 675 000	21,70%
2002	10 322 067	41 302 000	24,99%
2003	10 519 437	44 342 000	23,70%
2004	12 045 858	48 641 000	24,80%

Source : Axa Assurances, Rapport d'activités 2004

Conclusion du chapitre

Il ne fait donc aucun doute, au vu de ses chiffres, que AXA assurances Sénégal est leader national dans son domaine. Les chiffres des branches transport et automobiles montrent la vitalité de l'activité économique au Sénégal et surtout traduisent à n'en point douter la confiance que les sénégalais accordent à cette entreprise. S'il en est ainsi, et vu que la branche transport occupe la grande proportion, il va s'en dire également que pour minimiser les risques, AXA fait suffisamment appel à la réassurance et qu'elle se doit de bien la piloter afin de la rendre suffisamment performante.

Chapitre 2 : Pratique de la comptabilité de la réassurance à AXA Assurances Sénégal, Analyses et recommandations

Dans ce chapitre, nous ferons chronologiquement une description de l'existant, la présentation et l'analyse de nos résultats et enfin nous proposerons des recommandations. Chacun de ces points sera abordé dans une section particulière.

2.1. Etat des lieux de la comptabilité de réassurance chez Axa Assurance Sénégal

La pratique quotidienne d'une activité, d'une fonction peut être diverse d'une entreprise à une autre. Dans cette section, il s'agira de montrer comment se pratique la comptabilité de réassurance chez Axa Assurance Sénégal.

2.1.1 La structure organisationnelle de la réassurance

La pratique de la comptabilité de réassurance, telle que nous avons pu l'observer au cours de notre stage, commence par la définition d'un plan de réassurance faite par le comité de direction de la compagnie, plan qui prend aussi en compte les recommandations de la maison mère basée en France. Nous n'avons pas pu participer à une réunion de définition du plan de réassurance, il nous serait donc difficile de faire une description exhaustive de la procédure de définition du plan de réassurance.

La structure organisationnelle prend également en compte la confection et la signature des traités de réassurance, l'établissement des comptes de réassurance, la comptabilisation et bien sûr le contrôle interne y relatif, mais que nous allons volontairement le sortir de ce lot pour l'analyser à part, vu la place prépondérante qu'elle occupe de nos jours.

2.1.1.1 De la rédaction des traités de réassurance

L'analyse du plan de réassurance permet de constater qu'AXA ne fait aucunement appel aux traités en quote-part.

En réassurance proportionnelle, la compagnie porte son choix donc sur les traités excédent de plein en assurance incendies, facultés maritimes, corps de navire, bris de machines, tous risques chantiers, tous risques montage et vol, dommage aux biens. La rétention de ces divers traités varie en fonction de la branche. Nous pouvons citer l'exemple des bris de machines pour les quels elle est de 200 000 000

FCFA, 300 000 000 FCFA pour les facultés maritimes. Le placement en réassurance facultative est systématique dès lors qu'un risque dépasse le plein de souscription.

Quant à la réassurance non proportionnelle, la politique d'AXA porte sur les traités en excédent de sinistres : Excess Loss (XL) sur la rétention et XL sur la souscription quand il n'y a pas de traités en excédent de pleins pour une branche déterminée telle que l'automobile ou la responsabilité civile.

La section Réassurance travaille avec les autres services de la compagnie tels que la section Transport Santé, la Production IARD, qui sont en fait le pourvoyeur de chiffres d'affaires et qui lui fournissent l'état des souscriptions lui servant de base d'application des conditions et accords avec les partenaires en réassurance.

Le DFC s'occupe quant à lui de la partie comptable de l'activité de réassurance et par conséquent de la gestion des comptes de réassureurs et de dépôt, de l'établissement des différents états statistiques (état statistique C1 : annexe n° 5) etc.

La saisie des opérations et l'établissement des comptes des réassureurs se font à son niveau et une analyse semestrielle des comptes permet de suivre les différents comptes des réassureurs.

2.1.1.2 Comptabilisation des opérations de réassurance

Elle fait intervenir essentiellement le chef du département finances et comptabilité et concerne les opérations en cessions, acceptations, paiement de primes provisionnelles, les cessions légales à la SEN RE.

Ainsi donc, la section trésorerie du département DFC reçoit du département PBRC (section réassurance) les états semestriels des soldes financiers nets des réassureurs en facultatives, traités proportionnels, traités en excédent de sinistres et un état annuel des primes provisionnels à les reverser aux réassureurs. Notons au passage que c'est le département DFC qui transmet à la réassurance l'ensemble des informations nécessaires concernant les productions permettant l'établissement des comptes de réassurance par la section réassurance du département PBRC.

2.1.1.2.1 Gestion du compte des réassureurs : schéma de comptabilisation

La comptabilisation des opérations de réassurance, se fait conformément aux prescriptions du code CIMA et aux principes comptables généralement admis. La comptabilité se fait essentiellement autour des comptes préconisés par le code à savoir :

- ⊗ Le compte 609 : Part des réassureurs dans les prestations et frais
- ⊗ Le compte 709 : Part des réassureurs dans les primes
- ⊗ Le compte 39 : Parts des réassureurs dans les provisions techniques

A cet effet, le programme informatique détermine de manière automatique, compte tenu des clés enregistrées, la part de chaque réassureur dans les primes, les prestations et les provisions techniques. Ceci fait, le Directeur du DFC, de concert avec le chef de l'informatique, valide toutes les informations (périodicité hebdomadaire) traitées par le logiciel et établit par ailleurs un état complet de la situation des réassureurs de la compagnie.

Une fois cette validation faite, le règlement par virement bancaire au compte du réassureur est opéré par le trésorier ; Il faut signaler que l'ordre de virement est signé par l'administrateur directeur général après que toutes les vérifications aient été opérées par le service chargé du contrôle.

L'utilisation des comptes permet d'imputer aussi au réassureur une partie des risques assurés par le cédant. En contrepartie, une partie des primes encaissées par ce cédant lui est reversée pour tenir compte de sa part dans les risques assurés.

2.1.2 Le système informatique

La compagnie utilise essentiellement deux programmes informatiques pour son fonctionnement. Le logiciel « ISOPAC » (Sintia) et « COBYS » deux progiciels de l'assurance. A ce niveau, il faut signaler qu'AXA Assurances dispose de deux serveurs :

- Un serveur de type AS 400 gère toutes les opérations à travers les logiciels ISOPAC et COBYS et au niveau duquel sont sauvegarder toutes les données relatives à son activité d'assureur ;
- Un serveur Windows de type « client fournisseur » qui gère en effet tout le réseau de la compagnie à travers le système d'exploitation Windows.

Les opérations d'assurance étant effectuées par le biais des logiciels « Cobys » et « Isopac », toutes les données sont centralisées au niveau du serveur AS 400 dont l'administration est assurée par un spécialiste. De sorte qu'il est au centre de la grande partie informatique de l'activité. Une fois les opérations de saisie des activités effectuées, les impressions sont gérées par lui par le biais de son poste de contrôle. En d'autres termes, tout ce qui est relatif à la gestion informatique des activités propres d'assurance sont gérées par lui.

Il faut dire qu'il travaille en collaboration étroite avec le Directeur du DFC dans le sens de la validation des écritures de réassurance et de l'établissement des comptes.

2.1.3 Le système de contrôle

Le contrôle est effectué par la section « Contrôle » du département PBRC. Le département assure la coordination, le suivi et la synthèse des plans d'actions élaborés en collaboration avec la direction générale. De même, ledit département à travers cette section, en ce qui concerne la réassurance, est directement en contact avec les réassureurs et coordonne donc l'exécution du plan de réassurance. Elle s'occupe donc des opérations à l'acceptation, à la cession etc.

2.1.4 La qualité des ressources humaines

Le personnel affecté à la comptabilité de réassurance est plus ou moins diversifié et bénéficie d'une compétence intellectuelle assez bonne. Il est chargé de faire en sorte que la fonction de comptabilité de réassurance sur toute la ligne se déroule sans anicroches et que les facteurs de risques liés à cette activité soient réduits.

Ce personnel est titulaire de diplôme de l'enseignement supérieur dans le domaine de la comptabilité et de la gestion, grevé de nombreuses années d'expérience professionnelle en la matière. Régulièrement, il participe à des séminaires de perfectionnement aussi bien organisés par la compagnie qu'en dehors de celle-ci.

Par ailleurs, il faut noter que le personnel d'une manière global bénéficie d'un programme de promotion et de motivation assez intéressant, ce qui contribue à le rendre suffisamment disponible.

2.2 Présentation des résultats de nos recherches et analyses

Partant de notre modèle d'analyse, le but de notre travail était de vérifier la performance de la comptabilité de réassurance de cette compagnie. Ce diagnostic devra donc se baser sur l'analyse des différentes variables (indépendantes et dépendantes) pour faire ressortir les forces et les faiblesses de la comptabilité de réassurance et leurs effets sur la performance globale de la comptabilité générale de la compagnie.

Aux termes de notre collecte d'informations, nous livrons ici les résultats auxquels nous avons aboutis.

2.2.1 Présentation des résultats

2.2.1.1 Au niveau de la structure organisationnelle

La structure organisationnelle de la comptabilité de réassurance de la compagnie Axa assurances Sénégal, se présente ainsi qu'il suit :

L'existence d'une direction du contrôle combinée à celle de la réassurance

L'existence d'un plan de réassurance permettant le suivi et la gestion des dossiers par un agent placé sous la tutelle de la DPRBC.

La section «comptabilité de la réassurance » administrée par le chef de département (équivalent de chef comptable) placé lui-même sous les ordres du directeur de département.

Validation des opérations de la comptabilité par le directeur du département, suite au « versement » par le chef du service informatique des écritures comptables dans le logiciel approprié.

La rédaction des traités est confiée à une seule personne travaillant sous la responsabilité de la Directrice du département. Cet agent est par ailleurs chargé de l'étude des comptes de réassureurs et de l'exécution du plan de réassurance de la compagnie en vue d'une optimale dilution des risques encourus.

2.2.1.2 Au niveau du système informatique de traitement

La compagnie est entièrement informatisée et mise en réseau. Deux logiciels permettent le traitement des opérations : COBYS et ISOPAC. Par ailleurs, nous avons noté l'existence de deux serveurs qui

gèrent l'ensemble : L'A.S 400 (opérations techniques) et un serveur Windows de type « clients fournisseurs ».

Le système est géré par un administrateur sans aucun collaborateur. Les imprimantes liées aux serveurs A S 400 se trouvent à son niveau au rez-de-chaussée, de sorte que tout agent de la comptabilité (3^{ème} étage par exemple) doit se lever de son poste pour récupérer le document imprimé. Ce qui cause forcément un retard dans l'exécution de sa tâche.

Par ailleurs, la compagnie dispose d'un agent chargé de la gestion du réseau (administrateur réseau) fonctionnant avec le serveur de type Windows et de la gestion des codes d'accès. Celui-ci travaille avec d'autres agents et stagiaires placés sous sa tutelle.

2.2.1.3 Au niveau des ressources humaines

Le constat est qu'il n'y a tout que cinq (05) personnes affectées directement à l'activité de la réassurance : le chef du département finance et comptabilité (DFC) et l'agent de la direction PBRC affecté à cette activité. A eux s'ajoutent le directeur du département finance et comptabilité (équivalent de directeur financier), la directrice PBRC et le chef informatique, qui eux aussi acteurs de première ligne dans la réassurance. La direction générale est également partie prenante dans cette opération.

Ces agents sur le plan intellectuel et de la compétence sont suffisamment outillés pour faire le travail.

2.2.1.4 Au niveau du contrôle interne

Le contrôle est exercé par le département Prévision Budget Réassurance et Contrôle (PBRC) de la compagnie. Les agents aussi bien chargés de la réassurance et du contrôle se retrouvent dans le même département, juste séparés par quelques centimètres.

Une fois les traités et autres tâches relatives à la réassurance exécutés, c'est encore au niveau du même département que sont accomplies les tâches de contrôle, sous la supervision du directement de département.

Les plans de réassurance étant établis en début d'années

2.2.2 Analyse des résultats obtenus

L'analyse des résultats consiste essentiellement à faire ressortir les forces et les faiblesses constatées dans les opérations de comptabilité de la réassurance.

2.2.2.1 Au niveau de la structure organisationnelle

2.2.2.1.1 Forces de la structure organisationnelle

- Les forces résident essentiellement dans la mise en œuvre de certaines mesures de contrôle interne telles que l'existence pour chaque section d'un manuel de procédures. Ce qui permet de délimiter le champ d'actions de chaque intervenant. Par ailleurs, les approbations nécessaires de la direction générale sont également un facteur positif qui permet à la compagnie d'avoir une comptabilité assez probante et qui reflète une image sincère.
- Par ailleurs, l'existence d'un plan de réassurance approuvé par la direction générale constitue un gage de fiabilité et n'autorise en principe aucune navigation à vue.
- Existence d'une procédure de suivi des sinistres par la section du règlement et donc de prise en compte en réassurance.
- Le degré d'informatisation de la direction chargée de la réassurance

2.2.2.1.2 Faiblesses de l'organisation

A notre avis, les faiblesses sont essentiellement liées à la non séparation des directions chargées du contrôle et de la réassurance dans l'ossature de la compagnie. Ceci est d'autant plus délicat que la CNCC (France) recommande une séparation évidente dans le but de fournir une information de qualité. En effet, la fonction de contrôle de gestion de nos jours, a pris une place prépondérante dans l'entreprise qu'il aurait été souhaitable que la direction chargée de cette fonction puisse être détachée entièrement de toute autre direction. Ce qui lui permettrait de pouvoir apprécier en toute liberté ses activités et résultats de la compagnie.

Le fait qu'elle soit rattachée à une direction telle que celle de la réassurance ne lui donne pas l'opportunité d'exercer en toute indépendance son contrôle. Les directives du Compagnie Nationale des Commissaires aux Comptes relatives aux contrôles dans les compagnies d'assurances recommandent d'ailleurs fortement cette séparation avec toute autre direction et ceci (la séparation)

constitue d'ailleurs un point fondamental sur lequel les commissaires aux comptes sont invités à insister leur contrôle dans le cadre de l'évaluation du contrôle interne.³

2.2.2.2 Au niveau du système informatique

2.2.2.2.1 Forces du système informatique

- Existence d'un réseau informatique dont la gestion est confiée à un administrateur réseau.
- L'acquisition systématique de logiciels et autres produits informatiques sous licence, ce qui permet de bénéficier de contrat de mise à jour et de prestations d'origine.
- La gestion des logiciels d'assurance est assurée par un spécialiste en la matière.
- L'utilisation de compte d'utilisateur et de mot de passe individuels pour entrer dans le réseau favorise une meilleure sécurité.
- Les écritures saisies, dès lors qu'elles ont fait l'objet de contrôle et de validation par le directeur du Département Finance et Comptabilité bénéficient d'une sécurité assez importante.
- Les écritures de production saisies sous ISOPAC, après validation par le DFC et le gestionnaire des logiciels, font l'objet d'une intégration vers COBYS.

2.2.2.2.2 Faiblesses du système informatique

Elles sont liées à notre avis à la sécurité du système principal, c'est-à-dire du serveur quant à la sauvegarde des données. Ce que nous avons pu constater est qu'il n'y avait pas une duplication des sauvegardes de sorte à permettre, en cas de panne de serveur, de disposer à tout moment des informations. Par ailleurs, une panne irréversible de serveur serait certainement très préjudiciable à la compagnie.

2.2.2.3 Au niveau des ressources humaines

Pierre angulaire dans tout dispositif, la ressource humaine disponible dans la compagnie est assez suffisante et sa gestion est assurée par des responsables suffisamment compétents. En ce qui concerne le présent mémoire, nous avons retenu trois (03) éléments fondamentaux pour apprécier ces ressources humaines, à savoir leur effectif, leur formation et leur motivation.

³ CNCC, Les contrôles dans les entreprises d'assurance, 1993

2.2.2.3.1 Forces des ressources humaines

A notre avis, la force essentielle de ces ressources allouées à la comptabilité de réassurance est leur qualité professionnelle. En effet, lesdites ressources sont dotées de formation assez solide en matière comptable et en gestion, mais aussi de plusieurs années d'expériences dans le domaine. Par ailleurs, les nombreux séminaires auxquels elles (les ressources) ont pris part leur ont permis de maîtriser parfaitement leur domaine d'intervention.

La même analyse et remarque s'applique à toutes les ressources de la chaîne de la comptabilité de la réassurance. Ainsi donc, les informaticiens chargés de la gestion du réseau et des logiciels, les agents chargés de la partie juridique de la réassurance (section réassurance) et la comptabilité jouissent-ils d'une bonne notoriété.

2.2.2.3.2 Faiblesses des ressources humaines

A notre avis, la faiblesse principale qu'on pourrait observer est le nombre réduit de personnel dans le dispositif. Ce qui se traduit par une surcharge de travail pour certains cadres qui s'occupent d'autres tâches par ailleurs.

Ainsi donc, notons nous qu'une seule personne est détachée à la section réassurance en dehors de la directrice du département PBRC. Une quelconque indisponibilité entraverait la bonne exécution des travaux de gestion et de suivi du plan de réassurance etc.

Aussi, au niveau de la comptabilité proprement dite, c'est le chef du Département Comptabilité et Finance qui s'occupe de la comptabilité réassurance en dehors du Directeur du Département. Ce qui suppose un surplus de travail qu'il accomplit déjà. La même remarque s'applique à lui en cas d'absence plus ou moins prolongée.

Quant aux informaticiens, un seul administrateur réseau s'occupe de la maintenance et de la gestion du réseau et un seul cadre s'occupe de la gestion des logiciels de production des assurances

Tout ceci, en cas d'absence de l'un ou deux l'autre, même si une autre personne pouvait faire le travail (sauf celui des informaticiens), il implique que cette personne devrait alors faire deux travaux et donc ne serait véritablement pas très efficace. Nous avons pu constater au cours de notre stage, que l'absence du gestionnaire des logiciels, a eu pour conséquence un ralentissement dans la gestion des impressions et donc de l'analyse des comptes en général.

2.2.2.4 Au niveau du contrôle interne

2.2.2.4.1 Forces du contrôle interne

- La force du contrôle interne réside déjà dans son existence.
- Engagement de la direction PBRC dans les opérations de réassurance en matière de gestion du système comptable pour la production d'informations fiables
- Etc.

2.2.2.4.2 Faiblesse du contrôle interne

L'association du contrôle interne avec une autre direction, notamment celle chargée de la réassurance. Ce qui ne favorise pas des analyses impartiales. Conformément à l'article 407 al 1-3 du Code CIMA, « L'organisation du système de traitement doit garantir toutes les possibilités d'un contrôle éventuel ;... ». Par ailleurs, les prescriptions de la CNCC en France relatives au contrôle des entreprises d'assurance, stipulent une séparation claire du service de contrôle de toute autre structure afin de garantir une impartialité acceptable. Ce qui à l'évidence n'est pas le cas de la compagnie AXA.

2.2.3 Analyse des résultats par rapport à la variable dépendante

Nous avons retenu dans notre modèle d'analyse, trois indicateurs pour analyser cette variable à savoir : le délai de production des diverses informations, états statistiques et financiers, le coût de la production de ces éléments, la qualité des informations et autres documents produits.

2.2.3.1 Le délai de production des états financiers et statistiques.

Le délai réglementaire imposé par le code CIMA est le 1^{er} août au plus tard et la tenue de l'assemblée générale doit avoir lieu avant cette date réglementaire. Ayant fait notre stage après cette date, nous ne saurions nous prononcer valablement sur le respect des délais par la compagnie.

2.2.3.2 La qualité des différents états statistiques

La qualité des états se traduit par la qualité des informations qu'ils fournissent et leur action sur la performance globale de la comptabilité de la réassurance.

2.2.3.2.1 Forces

Les états statistiques dont nous avons eu connaissance faisaient ressortir les primes cédées branche par branche, les provisions de primes par branche, les sinistres payés et à payer branches par branche. Il a été aisé de comprendre en peu de temps, les informations véhiculées dans ces documents.

2.2.3.2.2 Faiblesses

Il nous est relativement difficile de nous prononcer sur cet aspect de la chose, tant est que nous avons pu non seulement constater que les informations étaient relativement présentées suivant les normes CIMA, mais qu'elles étaient, en plus de cela, conservées dans des conditions acceptables permettant une recherche assez aisée.

2.2.3.3 Le coût de production des informations

Nous avons énoncé dans notre modèle d'analyse, que le coût de production des informations et autres états statistiques. Nous avons pu nous rendre compte que la compagnie disposait de matériels lui permettant de produire toutes les informations nécessaires mais en plus qu'elle disposait de la ressource humaine compétente.

Il est loisible de constater que certaines améliorations peuvent être apportées globalement à la comptabilité de réassurance du groupe AXA Assurances Sénégal. Au vu de nos connaissances et notre formation au CESAG, nous suggérons quelques une dans la section qui suit.

2.3 Propositions de recommandations

Après l'analyse des forces et des faiblesses de chacune des variables, nous proposons dans cette section, des recommandations d'une manière globale afin que les faiblesses que nous avons essayé de faire ressortir en ce qui concerne la comptabilité de réassurance puissent être aplanies.

2.3.1 Recrutement ou ré affectation de personnel

A la lumière de nos analyses, nous avons constaté que l'effectif pour gérer la réassurance était assez insuffisant. Nous proposons donc aux responsables de la compagnie de recruter du personnel compétent et qualifié (juriste, assureurs, comptables, contrôleurs de gestion, informaticiens). Par

ailleurs, le recrutement de cadres contrôleurs de gestion, permettrait de donner à la fonction de contrôle de gestion, toute la place qu'elle mérite dans la conduite de la performance de toute entreprise.

2.3.2 Réorganisation administrative

Nous proposons à ce niveau une séparation entre le Département de la réassurance et celui du contrôle. En effet, le contrôle de gestion a pris une place suffisamment importante de nos jours dans la marche de l'entreprise (entité économique) vers la qualité qu'elle ne saurait à notre avis cohabiter avec une autre direction. Le responsable du Contrôle de gestion pourra donc avoir une meilleure emprise dans l'entreprise et une meilleure autonomie.

Par ailleurs, il serait à notre avis intéressant que la compagnie procède à une meilleure utilisation de certains cadres qui s'occupent vaille que vaille de plusieurs tâches assez importantes.

2.3.3 Sécurité informatique

Il n'est plus de doute que la sécurité informatique doit être considérée comme axe prioritaire dans la vie et la pérennisation des activités de l'entreprise. A ce niveau, nous proposons que les responsables d'AXA Assurances, puissent se doter d'un nouveau serveur situé sur un autre site, hors de l'actuel emplacement d'AXA Assurances, de telle sorte que toutes les données aient une copie de sauvegarde. Ainsi en cas de panne du serveur principal, elles puissent récupérer immédiatement.

Il est évident que la prise en compte de ces propositions de recommandations est de la discrétion entière de la direction de la compagnie.

Conclusion du chapitre

Nous avons pu voir tout au long de ce chapitre, que certaines corrections restent à apporter à la comptabilité de réassurance de la compagnie Axa Assurances Sénégal. Toutefois, au vu des aspects suffisamment positifs, il ne serait pas erroné de notre part d'affirmer qu'au sein de cette compagnie que cette comptabilité de la réassurance se porte relativement bien et que le gouvernement de la compagnie pourrait continuer ses efforts pour une pérennisation des acquis dans le sens d'une performance plus accrue.

Conclusion générale

CESAG - BIBLIOTHEQUE

La réassurance constitue un axe fondamental et névralgique des activités de l'entreprise car elle traduit par ses résultats la vitalité de l'activité économique. En effet, les activités d'importation et d'exportation engagent d'énormes valeurs pécuniaires. Les risques d'avaries de marchandises, d'accidents en mer, de vol etc. sont aussi nombreux. Assurer seules autant de risques sans assurer se prémunir entraînerait de facto la mort des compagnies d'assurance, surtout africaines.

La comptabilité technique de réassurance apparaît comme un élément fondamental de la performance de la comptabilité générale et analytique d'une compagnie d'assurance. Sa performance déteint normalement sur la performance globale de l'entreprise car elle est soumise à des règles strictes du fait qu'en cas de dommage, l'assureur est seul responsable juridiquement devant l'assuré du fait de l'effet relatif du contrat.

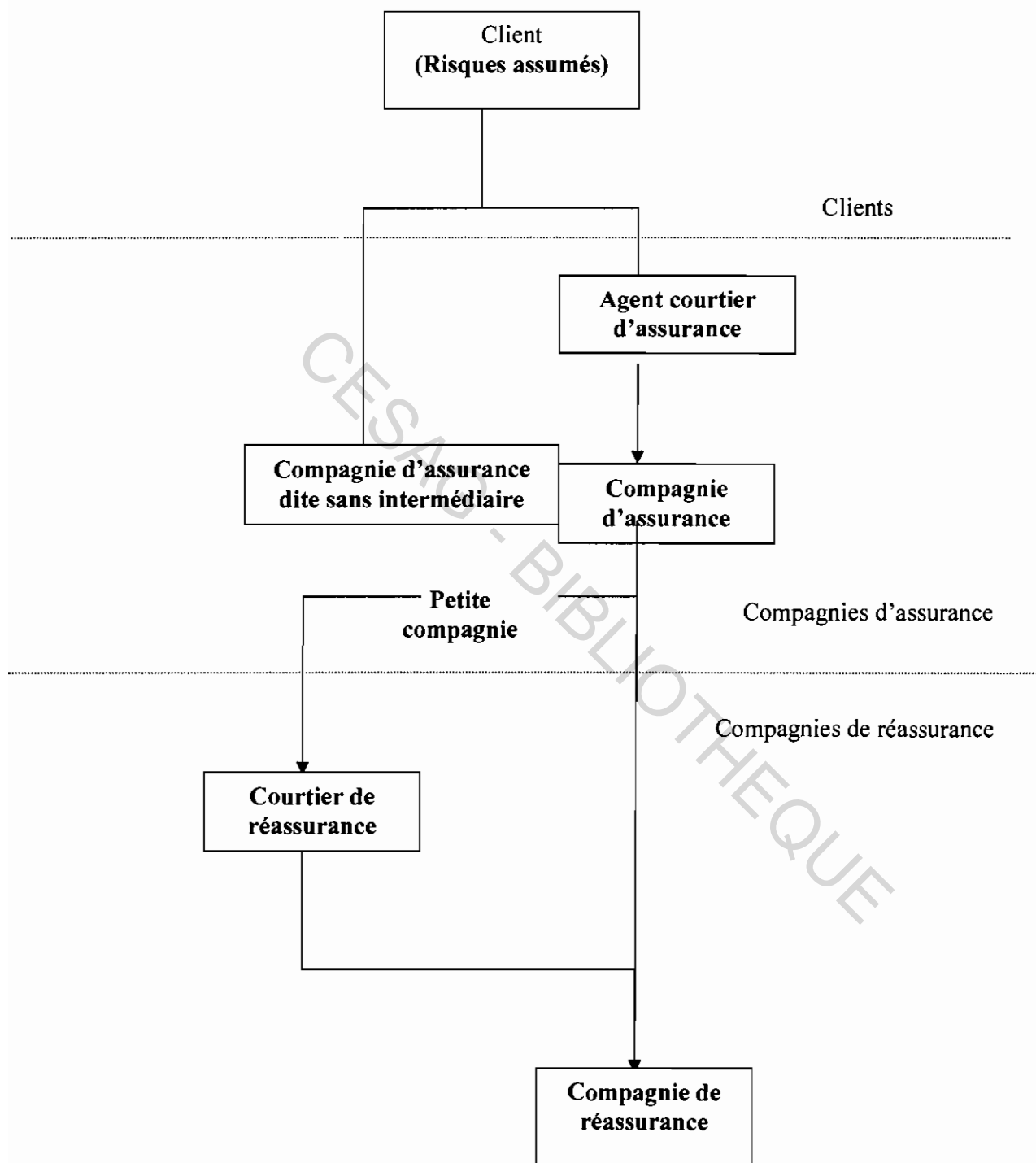
L'analyse des résultats de nos travaux par rapports à nos hypothèses de départ nous a permis de constater que malgré ses quelques insuffisances, la comptabilité de réassurance d'AXA Assurances Sénégal est assez performante. En analysant les chiffres du marché en ce qui concerne les transports par exemple, on se rend à l'évidence.

Ceci nous permet de donner une impression favorable quant à la bonne santé de cette comptabilité. Toutefois, nous n'avons pas la prétention d'avoir cerné tous les problèmes. Toute œuvre étant perfectible, nous restons ouverts à tous les apports.

CESAG - BIBLIOTHEQUE

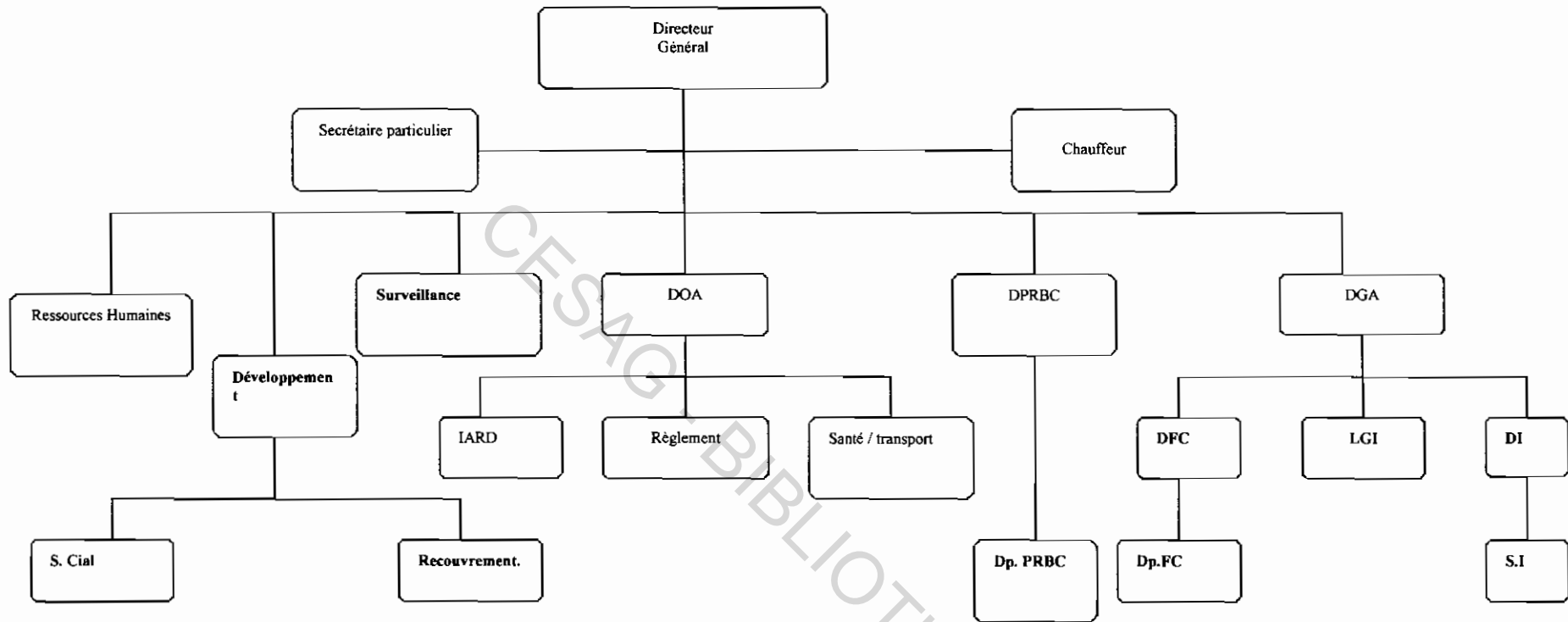
Annexes

Annexe 1 - Circuit de la réassurance



Source : MICHON, (2002 :14), Besoins et opérations de réassurance : le mécanisme d'acceptation du risque à l'échelle internationale et ses modifications ESG, Paris.

Annexe 2 : Organigramme de AXA Assurances Sénégal (2005)



Source : AXA Assurances Sénégal, Service des ressources humain

Glossaire

L'assurance

L'assurance peut être définie, selon les professeurs Picard et Besson, dans leur traité consacré aux assurances terrestres comme « l'opération par laquelle, une partie (l'assuré) se fait promettre moyennant rémunération, la prime, une prestation, en cas de réalisation du risque » Ledit contrat doit revêtir une forme écrite et ne peut être conclu qu'avec une personne majeure et capable

L'assuré

C'est la personne sur la tête de laquelle est repose l'assurance ou dont les biens sont garantis par l'assurance.

L'assureur

C'est la personne morale qui prend l'engagement de l'indemnisation, c'est-à-dire, de payer les conséquences pécuniaires du risque au cas où celui-ci se réaliserait. C'est un gestionnaire de mutualité de risques qui fait face aux conséquences de la réalisation du risque.

La prime (dans les S.A) ou cotisation (dans les mutuelles)

C'est le coût de l'assurance, le coût du risque prévu au contrat. La somme des primes constitue le chiffre d'affaires de l'assureur.

Il faut dire qu'elle est l'élément fondamental du contrat d'assurance en ce sens que sans elle, il n'y a pas d'indemnisation, et donc pas d'assurance.

Elle tient compte de plusieurs éléments que sont entre autres : la prime pure, les taxes, les coûts de police etc.....

L'indemnité

C'est la somme que l'assureur s'engage à payer à l'assuré en cas de réalisation du risque prévu au contrat d'assurance

Le sinistre

LANDEL et CHARRE-SERVEAU des termes définissent le sinistre comme la "réalisation de l'événement couvert par le contrat et susceptible d'entraîner la garantie de l'assureur. Il suppose un fait dommageable"⁴.

Les provisions techniques

Ce sont des dettes que les assureurs ont vis-à-vis des assurés et bénéficiaires de contrat. Elles sont donc liées à la technique même de l'assurance et imposées par la loi.

Il convient de signaler que, le code CIMA, comparativement à la loi du 13 juillet 1930 qui définissait les provisions techniques, a apporté des innovations majeures en regroupant ces provisions techniques, la provision de prévoyance et les autres dettes privilégiées sous le concept global d'engagements réglementés.

⁴ Lexique juridique et pratique des termes d'assurances, 2^{ème} édition, L'ARGUS Edition, page 298

Bibliographie

1. CNCC (1993), Les contrôles dans les entreprises d'assurance
2. Code CIMA
3. Ecole nationale d'assurance (1986), L'assurance : théorie, pratique et comptabilité
4. EWALD François – LORENZI Jean Hervé (1998), Encyclopédie de l'assurance, Economica, Paris
5. HAGOPIAN Mikael, (1991) Aspects théoriques et pratiques de la réassurance
6. KOUASSI Alexis (2006), Diagnostic de la gestion budgétaire du CESAG dans une perspective de synergie avec la gestion de la trésorerie, CESAG, Dakar.
7. LADIKPO Kayodé (2005), Diagnostic de la gestion budgétaire des investissements : Cas du Port Autonome de Dakar (PAD), CESAG, Dakar.
8. LEBRATY Jacques (1994), Diagnostic global d'entreprises : aspects comptables et financiers,
9. LEBRATY Jacques (1994), Ingénierie du diagnostic global d'entreprise
10. Lexique juridique et pratique de termes d'assurance, LARGUS, 2^{ème} édition.
11. MBAYE Moussa (2003), Gestion de la trésorerie à AXA Assurances Sénégal, CESAG, Dakar.
12. MICHON Caroline (2002), Besoins et opérations de réassurance le mécanisme d'acceptation du risque à l'échelle internationale et ses modifications, ESG, Paris.
13. SIMONET Guy, (1990), la comptabilité des entreprises d'assurances
14. YEATMAN Jérôme (1998) Manuel international d'assurance, Economica.

Société:

Pays:

Exercice:

DEBIT - COMPTE 87 - COMPTE GENERAL DE PERTES ET PROFITS

DEBIT		
Pertes d'exploitation de l'exercice.....		
Pertes sur exercices antérieurs.....		
Provisions pour moins-values à la clôture de l'exercice:		
Pour garantie des moins values sur titres gérés.....	
Pour dépréciation des immobilisations et titres.....	
.....	XXX	
Dotation de l'exercice aux réserves diverses à l'étranger (à détailler) ..		
Dotation de l'exercice aux réserves réglementaires:		
Réserve pour remboursement de l'emprunt pour fonds d'établissement.		
Fonds d'établissement constitué.....		
Réserve pour fluctuation de change.....		
Réserve de garantie.....		
.....	XXX	
Dotations aux provisions pour pertes:		
Provision pour participation des salariés.....		
Dotation aux provisions pour dépréciation.....		
Pertes exceptionnelles.		
Moins values sur cessions d'éléments d'actif.....		
Pertes de change:		
Sur cessions de monnaies étrangères.....		
Sur conversion de monnaies étrangères.....		
.....	XXX	
Subventions exceptionnelles accordées.....		
Autres pertes.....		
Participation du personnel au bénéfice.....		
.....	XXX	
Impôts sur les bénéfices.....		
Bénéfice ou excédent net total (solde créditeur).....		
Total.....		

Société :

Pays :

Exercice:

CREDIT - COMPTE 87 - COMPTE GENERAL D		PERTES ET PROFITS :	
		CREDIT	
Profits d'exploitation de l'exercice.....		
Profits sur exercices antérieurs.....		
Provisions pour moins values à l'ouverture de l'exercice :			
Pour garantie des moins values sur titres gérés.....		
Pour dépréciation des immobilisations et titres.....		
.....	XXX	
Reprise sur provisions antérieures.....		
Utilisation des provisions précédemment constituées pour couvrir des pertes sur exercices antérieurs et des pertes exceptionnelles.....		
<i>Profits exceptionnels</i>			
Plus-values sur cessions d'éléments d'actif.....		
Profits de change:			
Sur cessions de monnaies étrangères.....		
Sur conversion de monnaies étrangères.....		
.....	XXX	
Profits résultant de subventions d'équipement.....		
Subventions d'équilibres reçues.....		
Autres profits.....		
.....	XXX	
Pertes ou insuffisance nette totale (solde débiteur).....		
Total.....		

Société:
 Pays:

Exercice:

PASSIF - COMPTE 89 - BILAN

PASSIF		
10. Capital social ou fonds d'établissement :		
Capital social (100).....		XXXXXX
Capital appelé (1000).....		XXXXXX
Capital non appelé (1001).....		
Fonds d'établissement (101).....		
Fonds constitué (1010).....		XXXXXX
Part restant à rembourser de l'emprunt (1016).....		XXXXXX
Fonds social complémentaire (102).....		
11. Réserves :		
Primes d'émission (110).....		
Réserves statutaires (112).....		
Réserves des plus-values nettes à long terme (113).....		
Réserve: provenant de subventions d'équipement (114).....		
Réserves pour plus-values réinvesties, à réinvestir et divers (115).....		
Réserves de renouvellement des immobilisations (116).....		
Réserves spéciales de réévaluation (118).....		
Réserves pour cautionnements (119).....		
13. Réserves réglementées :		
Réserve pour remboursement de l'emprunt pour fonds d'établissement (130).....		
Réserve pour fluctuations de changes (134).....		
12. Report à nouveau.....		
Total des capitaux propres et réserves.....		
14. Subventions d'équipement reçues.....		
15. Provisions pour pertes et charges:		
Autres provisions pour pertes et charges (15).....		
16. et 18. Dettes à long et moyen terme :		
Emprunts et autres dettes à plus d'un an (16).....		
Dettes pour espèces remises par les cessionnaires et rétrocessionnaires (18).....		
Total des subventions, provisions pour pertes et charges et dettes à long et moyen terme.....		
31. à 38. Provisions techniques :		
Primes (310, 320, 340, 350, 3810, 3820, 3840, 3850).....		XXXXXX
Sinistres (315, 3250 à 3258, 345, 355, 3815, 3825, 3845, 3855).....		XXXXXX
Moins : prévisions de recours à encaisser (3259).....		XXXXXX
Total des provisions techniques.....	XXXXXX	
4. et 5. Dettes à court terme :		
Comptes courants des cessionnaires et rétrocessionnaires créditeurs (4001).....		
Comptes courants des cédants et rétrocedants créditeurs (4041).....		
Comptes courants des coassureurs créditeurs (4081).....		

Société:

Pays:

Exercice:

ACTIF (suite)			
	Montant brut	Amortiss. et provisions pour déprec.	Montant net
4 et 5. Valeurs réalisables à court terme ou disponibles :			
Comptes courants des cessionnaires ou récessionnaires débiteurs (4000)			
Comptes courants des cédants et rétrocedants débiteurs (4040)			
Comptes courants des coassureurs débiteurs (4080)			
Créances sur les assurés et les agents (41).....			
Personnel (42).....			
Etat (43).....			
Actionnaires (44)			
Filiales (45)			
Débiteurs divers (46).....			
Comptes de régularisation (48)			
Comptes d'attente et à régulariser (49).....			
Prêts non admis en représentation des provisions techniques (51)			
Effets à recevoir (53).....			
Chèques et coupons à encaisser (54)			
Titres de placements divers (55 et moins 195).....			
Banques et chèques postaux (56)			
Caisse (57).....			
Total des comptes de tiers et des comptes financiers.....			
17. Comptes avec le siège social (créances).....			
87. Résultats (pertes de l'exercice).....			
Total général.....			
06. Valeurs reçues en nantissement des cessionnaires et récessionnaires			
08. Valeurs remises par des organismes réassurés avec caution solidaire ou avec substitution.....			

Société:
 Pays:

Exercice:

COMPTE D'EXPLOITATION GENERALE - ETAT C1 - ENTREPRISES DOMMAGES

DEBIT(suite)											
	Accidents corporels et maladie	Vehic. terres à moteur		Incendie et autres dommages aux biens	Respons civile générale	Transports aériens	Transports maritimes	Autres transports	Autres risques directs dommages	Accept. dommages	Ensemble
		Respon. civile	Autres risques								
Commissions.....
Autres charges
Primes cédées.....
Prov. de primes à la charge des réass :											
+ au 31 Décembre précédent...
- au 31 Décembre
Primes acquises aux réassureurs
Solde créditeur
Total.....

CESAG - BIBLIOTHEQUE

